COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	**p. 3**
Introduction	p. 3
Compétences	p. 4
Commissions	p. 7
Ressources Humaines	p. 8
Finances	p. 9
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	**p. 14**
SCot	p. 15
Mobilité	p. 16
Politique en faveur de l'habitat	p. 20
Coopération des 3 Chablais	p. 22
ÉCONOMIE	**p. 23**
Développement de l'activité économique	p. 24
Cluster Eau	p. 27
VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET BATI	**p. 28**
Geopark du Chablais	p. 29
Label Pays d'art et d'histoire	p. 30
Valorisation des sentiers	p. 32
ENVIRONNEMENT	**p. 34**
Assainissement	p. 35
Collecte, traitement et valorisation des déchets	p. 36
Sensibiliser le public au tri	p. 40
Environnement et transition écologique	p. 42
URBANISME	**p. 45**
SERVICES À LA POPULATION	**p. 46**
Culture musicale	p. 48
Portage des repas	p. 49
Santé	p. 50
Action sociale	p. 52
Relais Assistants Maternels	p. 54
Entretien des bâtiments	p. 56

ÉDITO

Ce rapport annuel est l'occasion de dresser un bilan des actions et des projets engagés par la communauté de communes et d'expliquer ainsi son rôle dans la vie quotidienne des habitants du territoire. La communauté de communes intervient dans de nombreux domaines qui touchent notre vie de tous les jours : aménagement du territoire, services à la population, mobilité, économie, emploi, préservation de l'environnement, patrimoine, valorisation des sentiers de randonnée,...

L'année 2019 a été marquée par de grandes avancées dans le domaine de la mobilité avec un accord historique signé avec la Compagnie Générale de Navigation et les autorités suisses pour développer l'offre de transport lacustre. C'est aussi le lancement, en décembre, du Léman express qui révolutionne l'offre ferroviaire vers Genève. Avec une offre de bus renouvelée, les habitants pourront disposer à terme d'une offre de transports multimodale.

Afin de favoriser la création d'emplois, la communauté de communes a travaillé avec ses partenaires pour doter le territoire de structures d'accueil pour les entreprises : ouverture de la pépinière d'entreprises DELTA, aménagement des zones d'activités, actions en faveur de l'économie circulaire.

La CCPEVA a renforcé ces actions en faveur de l'environnement en menant à son terme le plan climat air énergie territorial. Elle a également été retenue par le ministère de la transition écologique et solidaire pour mettre en œuvre un contrat de transition écologique.

Le ministère de la culture a également validé en juin 2019 l'extension du label Pays d'art et d'histoire à tout le territoire pays d'Evian – vallée d'Abondance. C'est une véritable opportunité pour valoriser et préserver notre patrimoine naturel et bâti.

Tous ces projets mettent en lumière le rôle de plus en plus important de l'intercommunalité pour faciliter la vie de ses habitants et des visiteurs.

La Présidente

UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE LAC ET MONTAGNES

La communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance a vu le jour le 1er janvier 2017 en application de la loi NOTRe (Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015) pour créer un espace solidaire et cohérent entre ses 22 communes membres, qui partagent des intérêts communs. Ce regroupement mutualise les moyens et permet des réalisations qu'une commune seule ne pourrait pas entreprendre. Le territoire rassemble plus de 40 0000 habitants (source INSEE 2015) répartis dans 22 communes, depuis les bords du lac Léman jusqu'aux premiers sommets des Alpes.

22 COMMUNES

- Abondance
- Bernex
- Bonnevaux
- Champanges
- Châtel
- Chevenoz
- Evian
- Féternes
- La Chapelle d'Abondance
- Larringes
- Lugrin
- Marin
- Maxilly-sur-Léman
- Meillerie
- Neuvecelle
- Novel
- Publier
- Saint-Gingolph
- Saint-Paul-en-Chablais
- Thollon-les-Mémises
- Vacheresse
- Vinzier

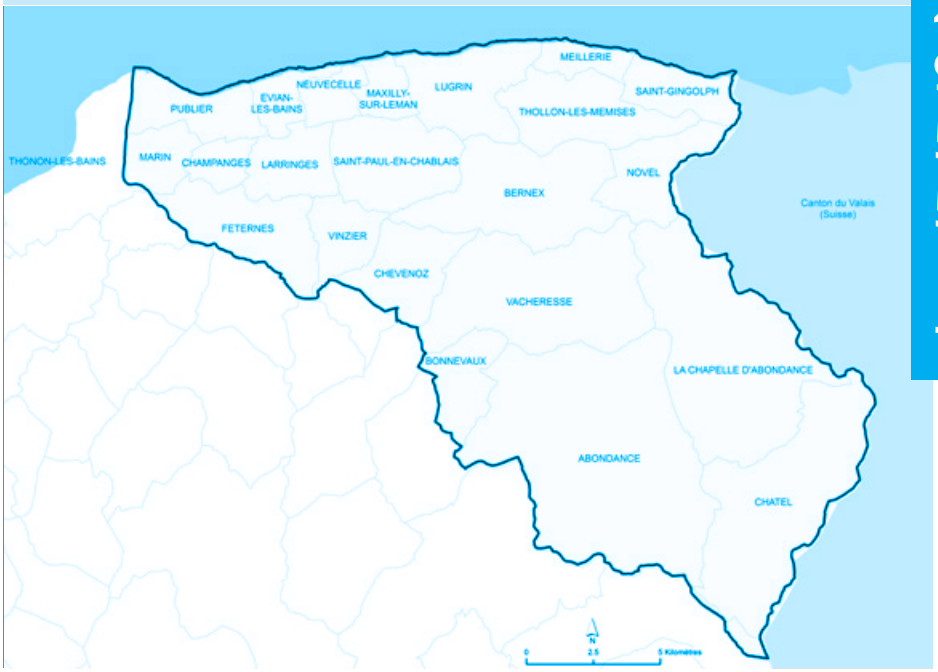

CHIFFRES CLÉS

40 661 HABITANTS

22 COMMUNES

321 KM²

40 661 HABITANTS

2 873 ENTREPRISES

9 624 EMPLOIS SALARIÉS

5035 FRONTALIERS

5 STATIONS DE SKI,

1 STATION THERMALE

75024 LITS TOURISTIQUES

LES COMPÉTENCES

La communauté de communes exerce des compétences que les communes lui ont transférées. Ces compétences, inscrites dans les statuts, peuvent être obligatoires (définies par la loi), optionnelles (la collectivité doit en choisir au moins 3) ou facultatives. Les statuts de la CCPEVA votés pour la première fois en avril 2017 peuvent évoluer en fonction de la loi ou selon les besoins exprimés par les communes.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

PARTICIPATION À DES ACTIONS CONCERTÉES D'AMÉNAGEMENT SUR LE CHABLAIS

- Participation à l'élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale).
- Participation aux projets structurants et transversaux dans tous les domaines du désenclavement (déplacements, transports notamment routier/ferroviaire: CEVA liaison ferroviaire Cornavin - Eaux Vives-Annemasse, ligne RER sud-Léman et lacustre, déploiement du très haut débit).
- Participation à la mise en œuvre de politiques contractuelles présentant un intérêt pour l'ensemble de son territoire en matière d'aménagement de l'espace et de développement territorial.
- Participation aux actions liées au Geopark Chablais UNESCO.

MOBILITÉ

- Organisation et gestion des transports publics de personnes réguliers, interurbains, scolaires et à la demande.
- Soutien aux actions en faveur du maintien et du développement des transports lacustres.
- Concertation et coordination de l'élaboration des schémas multimodaux de mobilité sur le territoire (déplacements, transports, communications électroniques...) y compris les réflexions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière.

LE PLAN PASTORAL TERRITORIAL

- Animation du Plan Pastoral Territorial, qui propose un plan d'actions en faveur du maintien et de la restauration des alpages. Les travaux d'aménagement restent à la charge des communes ou des gestionnaires privés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique compatibles avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Cette compétence inclut la réalisation de pépinières d'entreprises, d'ateliers relais et d'hôtels d'entreprises. Elle intègre également la poursuite et l'actualisation du schéma de requalification des zones d'activités sur l'ensemble du territoire en vue de développer une politique cohérente visant un parcours facilité des entreprises grâce à une offre immobilière pertinente (pépinière, ateliers relais, hôtels d'entreprise, terrains aménagés).
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

GESTION DE L'ACCUEIL DES FRANÇAIS ITINÉRANTS

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des français itinérants et des terrains familiaux locatifs.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

- Gestion et valorisation des ordures ménagères et autres déchets.
- Promotion et sensibilisation au tri sélectif.
- Développement de nouvelles filières de recyclage des déchets.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Valorisation et protection des richesses naturelles et de la biodiversité (Natura 2000, PAEC).
- Préservation des sous-sols sur le territoire par le biais de dispositif de méthanisation.
- Elaboration, portage et animation du contrat de rivières du bassin des Dranses et de l'Est lémanique, pour une gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Elaboration et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat ainsi que la réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire d'intérêt communautaire.

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Portage des repas à domicile.
- Soutien aux ADMR dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées.
- Création d'un relais assistants maternels.
- Mise en oeuvre d'un contrat local de santé.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

- Création et gestion de maisons de services au public.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

ASSAINISSEMENT

- Gestion, entretien et création des réseaux de collecte des eaux usées, des équipements de traitement (stations d'épurations), ainsi que la réalisation de contrôles de branchements.
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC) et contrôle des installations.
- Etudes sur l'eau potable et eaux pluviales (en vue des futurs transferts de compétences prévus par la loi NOTRe).

CULTURE - PATRIMOINE

- Valorisation, médiation des patrimoines et sensibilisation à la qualité architecturale à travers le label Pays d'art et d'histoire.
- Soutien à la formation musicale (apprentissage du solfège) en partenariat avec les écoles de musique du territoire.

GESTION DES SENTIERS DE RANDONNÉE

- L'aménagement, la création, l'entretien, le balisage et la valorisation des sentiers suivants :
  - les sentiers pédestres inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR),
  - les sentiers structurants (dont le sentier des bords de Dranse),
  - les sentiers VTT labellisés par la Fédération Française de Cyclisme (FFC), PDIPR et structurants (VTT électriques compris),
  - les sentiers équestres.
- Etudes et participation à la réalisation de la voie cyclable « Via Rhôna » sur le territoire.

RÉALISATION ET GESTION DU BÂTIMENT DE LA FRUITIÈRE DE VINZIER

- Cette compétence intègre l'acquisition de la fruitière de Vinzier et sa réhabilitation en vue d'un atelier de fabrication de fromages.

AUTRES COMPÉTENCES

- Centres d'incendie et de secours : financement des constructions neuves et extensions de Centre d'Incendie et de Secours y compris l'acquisition des terrains nécessaires à ces constructions.
- Entretien de réseaux de transport d'énergie liée au projet de méthanisation.
- Gendarmerie de la vallée d'Abondance : la communauté de communes rembourse jusqu'à leur terme les emprunts qui ont été contractés pour le financement de cet équipement et perçoit les loyers versés par l'État.
- Gestion et entretien d'un bâtiment destiné à abriter les bureaux de la perception d'Abondance : comprend la gestion, l'entretien, la réhabilitation éventuelle, la mise aux normes et la mise à disposition d'un bâtiment, par le biais d'un contrat d'occupation du domaine public, auprès des services de l'État.

ÉLUS

Le conseil communautaire compte 49 sièges répartis selon la population des communes :
Evian : 9 sièges / Publier : 7 sièges / Lugrin et Saint-Paul : 3 sièges /
Abondance, Bernex, Châtel, Féternes, Larringes, Marin et Maxilly : 2 sièges
1 siège pour toutes les autres communes
Les 49 conseillers communautaires ont désigné par vote la présidence et les vice-présidents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

LE BUREAU EST COMPOSÉ DE LA PRÉSIDENTE ET DE 11 VICE-PRÉSIDENTS

- **Josiane Lei**
  Présidente
  Mairie d'Evian
  Vice-présidente CD74

1. **Gaston Lacroix**
   Vice-président Economie
   Maire de Publier
2. **Gérard Colomer**
   Vice-président Finances
   Maire de Bonnevaux
3. **Anne-Cécile Violland**
   Vice-présidente Ressources Humaines
   Maire de Neuvecelle
4. **Jean-René Bouron**
   Vice-président Collecte des déchets
   Maire de Larringes
5. **Paul Girard-Despraulex**
   Vice-président Patrimoine
   Maire d'Abondance
6. **Jacques Burnet**
   Vice-président Mobilité
   Maire de Lugrin
7. **Régis Bened**
   Vice-président Assainissement
   Maire de Thollon
8. **Elisabeth Giguelay**
   Vice-présidente Services à la population
   Déléguée Publier
9. **Rénato Gobber**
   Vice-président Environnement
   Maire de Champanges
10. **Bruno Gillet**
    Vice-président Tourisme
    Maire de Saint-Paul
11. **Monique Maxit**
    Vice-président Collecte de déchets
    Adjointe Châtel

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ABONDANCE
- **Anne-Marie Balain** / Déléguée

BERNEX
- **Pierre-André Jacquier** / Maire
- **Marie-Claire Sonnois** / Déléguée

CHÂTEL
- **Nicolas Rubin** / Maire

CHEVENOZ
- **Michel Buffet** / Délégué

EVIAN
- **Chantal Amadio** / Déléguée
- **Christophe Bochaton** / Délégué
- **Justin Bozonnet /** Délégué
- **Florence Duvand** / Déléguée
- **Pascale Escoubes** / Déléguée
- **Evelyne Tedetti** / Déléguée
- **Viviane Viollaz** / Déléguée
- **Henri Gâteau** / Délégué

FÉTERNES
- **Patricia Vanderbrecht** / Maire
- **Jean-Luc Pelosse** / Délégué

LA CHAPELLE D'ABONDANCE
- **Bernard Maxit** / Maire

LARRINGES
- **Claude Richard** / Délégué

LUGRIN
- **Jacques Burnet** / Maire
- **Nolwen Bouché-Bourgeois** / Déléguée
- **André Vuadens** / Délégué

MARIN
- **Pascal Chessel** / Maire
- **Caroline Saiter** / Déléguée

MAXILLY
- **Daniel Magnin** / Maire
- **Annie Eymond dit Griffon** / Déléguée

MEILLERIE
- **Sonia Lugrin** / Maire (depuis février 2019)

NEUVECELLE
- **Alain Hyvert** / Délégué
- **Christian Ruffet** / Délégué

NOVEL
- **Corinne Delot** / Maire

PUBLIER
- **Sophie Morel** / Déléguée
- **Brigitte Perrot** / Déléguée
- **Georges Rudyk** / Délégué
- **Jean-Marc DAGAND** / Délégué

SAINT-PAUL
- **Marie-Claire Ducret** / Déléguée
- **Max Michoud** / Délégué

VACHERESSE
- **Denis Petit-Jean** / Maire

VINZIER
- **Marie-Pierre Girard** / Maire

LES COMMISSIONS

Chaque commission est placée sous la responsabilité d'un vice-président, suivant les domaines de compétence. Le rôle de chaque commission a été votée le 3 février 2017 par le conseil communautaire. Des sous-groupes de travail peuvent être constitués pour piloter plus particulièrement des dossiers précis. Les commissions sont constituées de 22 délégués titulaires, chaque commune disposant d'un délégué titulaire par commission.

ÉCONOMIE

- Proposition et mise en œuvre de la politique économique comportant :
- L'immobilier d'entreprises,
- Le suivi des aménagements des zones d'activités et de leur promotion,
- Le suivi du schéma d'équipement commercial,
- Le pilotage des actions liées à la création d'entreprises et de l'emploi, y compris, la mise en œuvre de la filière nautique,
- La gestion du patrimoine.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Suivi du SCOT,
- Coopération Franco-Suisse et relations avec le Conseil du Léman,
- Initiatives en vue de favoriser l'émergence de projets d'aménagement nouveaux (fruitière, développement des circuits courts, en particulier, le projet d'une cuisine centrale sur le territoire),
- Suivi de l'ensemble des projets d'aménagement et de construction (y compris l'aménagement de l'ancien collège et l'étude de définition de l'aménagement du port de Lugrin),
- Mise en place et suivi du très haut débit.

MOBILITÉ

- Réflexions, propositions, suivi des différents modes de transport :
- Urbains et interurbains,
- Transports scolaires,
- Lacustres,
- Ferroviaire,
- Transport à la demande,
- Covoiturage,
- Modes doux.

ENVIRONNEMENT

- Suivi du dossier méthanisation Terragr'eau,
- Mise en place du suivi du projet de biodiversité avec extension en vallée d'Abondance,
- Réflexion sur la pollution sonore et lumineuse,
- Réflexion sur un territoire d'excellence,
- PAEC (projet agroenvironnemental et climatique),
- Plan pastoral territorial,
- Natura 2000,
- Restauration et entretien des zones humides,
- Mise en place du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET).

SERVICES À LA POPULATION

- Habitat - Mise en place et suivi du Programme local de l'Habitat et OPAH,
- Maisons de service,
- Suivi du dossier d'accueil des français itinérants,
- Projet local de santé,
- Soutien apporté aux ADMR,
- Relais d'Assistants Maternels,
- Suivi du portage de repas,
- Suivi de l'axe musical,
- Réflexion sur le contour d'une compétence CIAS.

ASSAINISSEMENT, ÉTUDE SUR L'EAU POTABLE ET DÉMARCHES GEMAPI

- Mise en place et gestion des travaux dans le cadre du schéma d'assainissement en tenant compte des priorités,
- Etude sur l'eau potable et eaux pluviales,
- GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations)

DÉCHETS TRI SÉLECTIF :

- Gestion des ordures ménagères et autres déchets,
- Promotion et sensibilisation au tri sélectif,
- Développement de nouvelles filières de recyclage des déchets.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

- Mise en œuvre et suivi du label sur l'ensemble du territoire.

SENTIERS

- Poursuite de la mise en valeur des sentiers identifiés dans le cadre du schéma directeur départemental comprenant, le sentier des bords de Dranse.

COMMUNICATION

- Mise en place de la politique communautaire de la communication interne et externe,
- Promotion de l'ensemble des actions communautaires,
- Développement et diversification des supports de communication,
- Mise en place de la charte signalétique.

FINANCES

- Optimisation de la gestion des finances et de la fiscalité,
- Elaboration du Débat d'Orientations Budgétaires et des différents budgets en veillant à leur bonne exécution.

RESSOURCES HUMAINES

- Harmonisation et organisation des services,
- Evolution du schéma de mutualisation,
- Organisation des commissions d'embauche.

RESSOURCES HUMAINES

Journée de cohésion du personnel

La commission d'embauche est assurée par la vice-présidente en charge des ressources humaines Mme Anne-Cécile Violland, ainsi que 2 VP : M. Jean-René Bouron, Mme Elisabeth Giguelay et 1 conseillère communautaire Mme Florance Duvand. Les vice-présidents sont conviés aux commissions qui concernent leur délégation.

CHIFFRES CLÉS

En 2019, la commission d'embauche s'est réunie 19 fois.

Pour mémoire :

- Effectifs au 1er janvier 2019 : 71 agents soit 67,8 ETP (Equivalent Temps Plein)
- Effectifs au 31 décembre 2019 : 79 agents soit 75,8 ETP

Répartition des effectifs au 31/12/2019

- Services généraux 38,8 ETP 51%
- Assainissement 15 ETP 20%
- Déchets et tri 22 ETP 29%

Les services généraux (budget général) comprennent notamment :

- Services à la population (portage de repas, RAM, projet local de santé) 7 ETP
- Pôle ressources (compta, marchés publics, ressources humaines) 7,3 ETP
- Environnement 4,5 ETP
- Sentiers 2 ETP
- Pays d'Art et d'Histoire 2,5 ETP
- Bâtiments 1 ETP
- Développement économique 0,8 ETP
- Communication 1,7 ETP
- Mobilité 2,5 ETP
- Tourisme 0,3 ETP
- SIG (Système d'Informations Géographiques) 1 ETP
- Droit des sols 2 ETP

L'année 2019 a été marquée par l'arrivée d'agents sur de nouveaux postes :

- 1 juriste délégué à la protection des données
- 1 technicien au service mobilité chargé notamment de la Via-Rhôna
- 1 responsable du service de la commande publique
- 1 chargée de mission au service Environnement – Natura 2000
- 1 renfort à l'accueil et à la comptabilité
- 1 assistante RH
- 1 animatrice du RAM
- 2 chauffeurs pour le service collecte – camions grue

Ainsi que la création du « cluster Eau » et l'emploi du chargé de mission Pôle Eau en direct par l'association.

Mouvements en 2019 du personnel :

- 3 départs d'agents sur emploi permanent :
- 2 départs à la retraite
- 1 fin de détachement d'un agent de la fonction publique d'état (retour dans sa collectivité d'origine)

Les effectifs tendent à se stabiliser depuis la fusion au 01/01/2017.

ACTIONS PHARES 2019

1/ POLITIQUE SOCIALE

- Depuis le 1er janvier 2018, les agents peuvent bénéficier de tickets restaurant (valeur faciale de 5 € avec prise en charge à 50% par la collectivité), ainsi qu'une aide mensuelle de 20 € pour la participation à une mutuelle labellisée ou à un contrat de prévoyance.
- Pour le personnel travaillant en horaires continus, ne bénéficiant pas de tickets restaurant, la participation de la collectivité peut aller jusqu'à 40 euros par mois pour une mutuelle labellisée, plus 40 euros par mois pour un contrat de prévoyance.
- La collectivité octroie une gratification pour les agents recevant une médaille du travail récompensant les agents ayant 20 ans, 30 ans ou 35 ans de services publiques.
- Nombre de réunions du comité technique : 4
- Nombre de réunions du CHSCT : 4 (Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail)

2/ PARTICIPATION AU CHALLENGE MOBILITÉ

Pour la 2e année consécutive, les agents de la CCPEVA ont participé au challenge Mobilité.

24 agents ont participé, 266 km d'allers domicile-travail ont ainsi été reportés sur des modes alternatifs à la voiture seule: augmentation de 27% du kilométrage par rapport à 2018, covoiturage 72% des km réalisés, 12% à vélo, 11% en plusieurs modes, 5% à pied.

3/ 3e JOURNÉE DE COHÉSION

Le 19 septembre 2019, Madame Violland, Vice-Présidente aux RH, a organisé la journée de cohésion de la CCPEVA à Thollon-les-Mémises. Le but de cette 3e édition, au-delà du lien entre agents, était de faire découvrir aux agents différents services de la collectivité à travers des ateliers ludiques : mobilité, accueil, tri des déchets...

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES - RGPD

La CCPEVA a mutualisé, pour 20 des 22 communes membres, le projet de mise en conformité au règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) afin de veiller à la protection de la vie privée des administrés.

CHIFFRES CLÉS

- **20 communes membres**
- **17 registres** des traitements rédigés
- **60% des communes** sont en phase finale de mise en conformité

MISSIONS

La mise en conformité de la CCPEVA et de 20 de ses communes membres s'inscrit dans une philosophie de responsabilisation, de confiance, de transparence et de protection des données à caractère personnel que traitent la CCPEVA et ses communes membres dans le cadre de l'exercice de leurs compétences.

ACTIONS PHARES 2019

1/ SENSIBILISATION À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le projet de mise en conformité a débuté par une phase déterminante de sensibilisation à la protection des données. Plusieurs rencontres au sein des communes, de la CCPEVA et de l'Office de tourisme intercommunal ont été planifiées afin d'expliquer, de simplifier et de comprendre les enjeux de la protection des données à caractère personnel des administrés.

2/ ETATS DES LIEUX ET CARTOGRAPHIE DES DONNÉES TRAITÉES

La seconde étape de la mise en conformité consiste à répertorier l'ensemble des données traitées par la CCPEVA et les communes membres. Cette identification, par le biais d'entretiens physiques avec les agents traitant les données à caractère personnel, a permis d'avoir un panorama exhaustif des données récoltées et traitées.

3/ RÉDACTION DU REGISTRE DES TRAITEMENTS

La rédaction du registre des traitements permet de répondre à l'obligation de transparence et d'information concernant les données personnelles traitées. Le registre des traitements rend compte de la bonne conformité de la CCPEVA et de ses communes membres.

FINANCES UNE STRUCTURE FINANCIÈREMENT AUTONOME

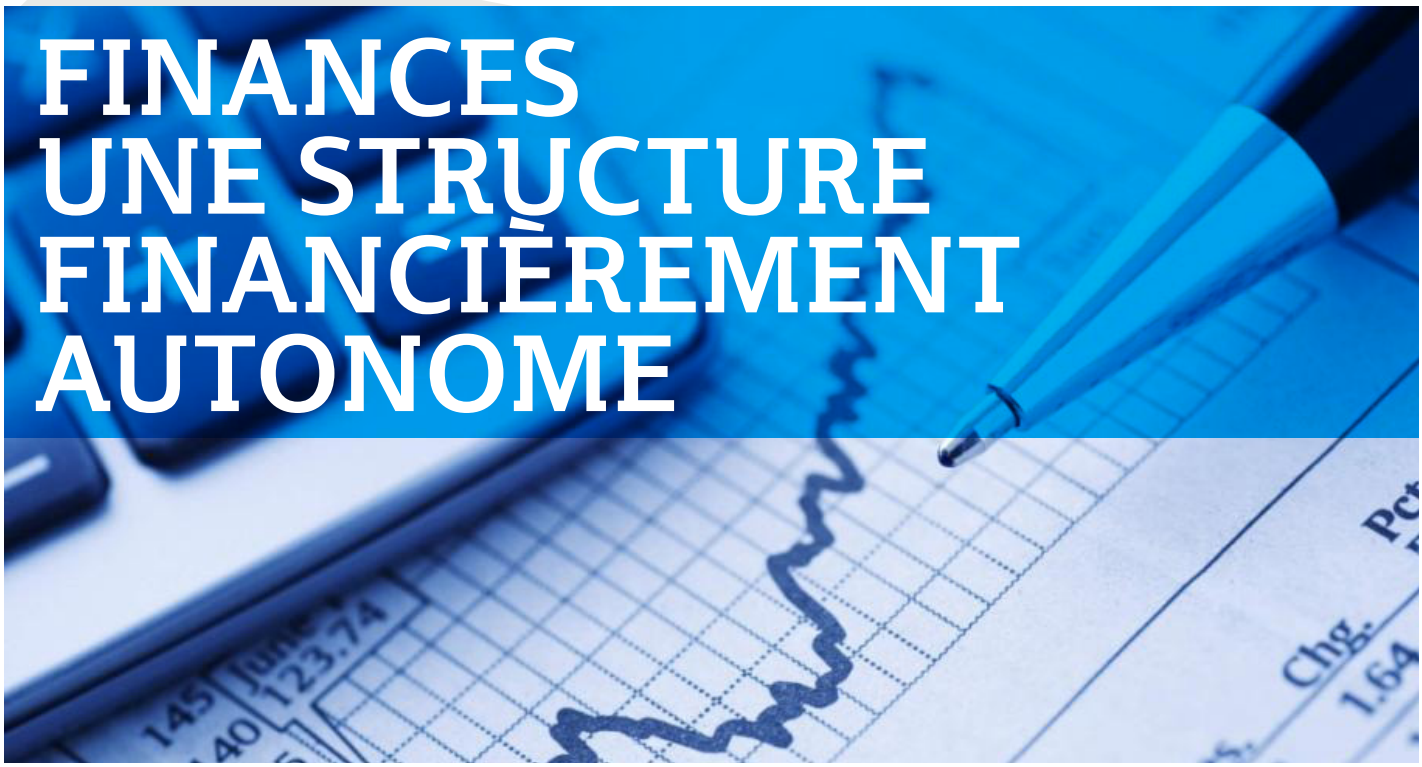

La communauté de communes est une structure intercommunale à fiscalité propre, c'est-à-dire qu'elle a la possibilité de lever l'impôt. La CCPEVA est autonome financièrement ; elle vote chaque année les taux d'imposition communautaire et en perçoit le produit fiscal. Ses ressources de fonctionnement sont également constituées des produits liés aux redevances pour services rendus, des dotations et subventions.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- **Le produit des taxes directes locales** (quote-part de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti) et la totalité de la fiscalité professionnelle (notamment la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée, la taxe sur les surfaces commerciales et le versement transport).
- **Les produits liés aux redevances** pour services rendus (l'assainissement, le portage des repas, les transports scolaires) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- **Les dotations et subventions** (dont la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat).

En 2019, la CCPEVA a maintenu la fiscalité locale à son niveau 2018 tout en poursuivant l'harmonisation de certains taux suite à la fusion des communautés de communes du Pays d'Evian et de la vallée d'Abondance.

- Taxe d'habitation : **3,73%**
- Taxe sur le foncier bâti : **2,65%**
- Taxe sur le foncier non bâti : **12,98%***
- Cotisation foncière des entreprises : **24,20%***
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : **8,32%**
- Versement transport : **0,55%***.

* Les taux de la taxe sur le foncier non bâti, de la cotisation foncière des entreprises et du versement transport n'étaient pas identiques dans les anciennes communautés de communes. Ils font l'objet d'une harmonisation progressive sur une durée de 2 à 8 ans. Les taux mentionnés sont les taux moyens pondérés (dits « taux cibles »).

L'ÉLABORATION DU BUDGET

L'élaboration du budget doit répondre à des règles définies par le code général des collectivités territoriales. Elle se divise en quatre étapes, réparties tout au long de l'année

1/ LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget est obligatoire, sauf pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir.

2/ LE BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année en cours. Il doit être présenté par la présidente et voté par le conseil avant le 15 avril. Il énonce les moyens financiers correspondant aux projets définis lors du débat d'orientations budgétaires. Il fixe le montant des impôts locaux qui seront payés par les contribuables. Il autorise juridiquement la présidente à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans les limites des crédits votés.

3/ LES DÉCISIONS MODIFICATIVES

Au cours de l'année, la collectivité peut avoir à réajuster certaines lignes comptables, par exemple pour engager des nouveaux projets qui n'auraient pas été prévus au moment du vote du budget, tout en reportant ou renonçant à certaines autres dépenses. Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives et sont votées par le conseil communautaire.

Le budget primitif et les décisions modificatives forment le budget total de la collectivité.

4/ LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la collectivité dans l'année. Il doit être présenté au conseil dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice. Le compte administratif 2019 été voté le 28 février 2020 pour la CCPEVA.

Le compte administratif permet de contrôler la gestion de la collectivité et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif et des décisions modificatives sont bien celles réalisées.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA CCPEVA

Les chiffres présentés comprennent la totalité des budgets de la CCPEVA, que ce soit le budget principal ou les budgets « annexes » (par exemple assainissement ou déchets).

FONCTIONNEMENT - RECETTES / DÉPENSES 2019 PAR ACTIVITÉ

ACTIVITÉS	DÉPENSES
Reversement aux communes des attributions de compensations	8 065 307€
Déchets et tri sélectif	6 812 090€
Assainissement	4 447 694€
Mobilité et transport	5 097 436€
Services généraux	2 626 814€
Services à la population	1 311 014€
Tourisme	1 139 449€
Aménagement du territoire (SIAC)	950 457€
Fonds de péréquation (FPIC)	812 575€
Bâtiments et gymnases	429 159€
Environnement	438 726€
Portage de repas	133 860€
Sentiers de randonnée	253 530€
Economie	86 905€
Pays d'art et d'histoire	160 520€
Instruction autorisations d'urbanisme	57 582€
Méthanisation	735 582€
Total	**33 558 701€**

La principale dépense de fonctionnement de la CCPEVA est le reversement aux communes d'une « attribution de compensation », c'est-à-dire d'une part de la fiscalité professionnelle permettant de maintenir un niveau de ressources des communes suffisant pour continuer à exercer leurs missions propres.

La communauté de communes poursuit ses actions menées en matière d'assainissement et de collecte et traitement des déchets consacrant ainsi plus du tiers de son budget de fonctionnement dans ces domaines. Toutes les activités font l'objet d'une présentation détaillée dans la suite du document.

La mobilité et le transport de voyageurs représentent plus de 15% du budget de fonctionnement de la CCPEVA avec le financement des lignes régulières de bus, les navettes touristiques mais également les navettes lacustres de la CGN.

Les services à la population concernent le financement des aires **d'accueil des gens du voyage**, par l'intermédiaire du SYMAGEV (syndicat mixte d'accueil des gens du voyage), mais aussi le financement du « **savoir-nager** », **des ADMR (Aides à domicile en milieu rural), de la formation musicale**, ainsi que des **foyers socio-éducatifs des collèges.**

La CCPEVA a créé en 2018 l'office de tourisme Pays d'Evian Vallée d'Abondance (OTPEVA) dont elle assure le financement pour une part conséquente (3.40% de son budget de fonctionnement).

L'aménagement du territoire représente presque 1 M € de la CCPEVA. La participation versée au SIAC contribue ainsi au remboursement des annuités d'emprunts contractés pour la réalisation du contournement de Thonon, au financement du déploiement de la fibre optique, ainsi que des travaux du Léman Express (liaison ferroviaire vers Genève).

Le fonds de péréquation (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de notre intercommunalité pour la reverser à des territoires moins favorisés dans le cadre de la solidarité nationale. Après une augmentation continue depuis 2012, ce fonds est en baisse à présent et représente 2,42% du total des dépenses de fonctionnement de la CCPEVA en 2019.

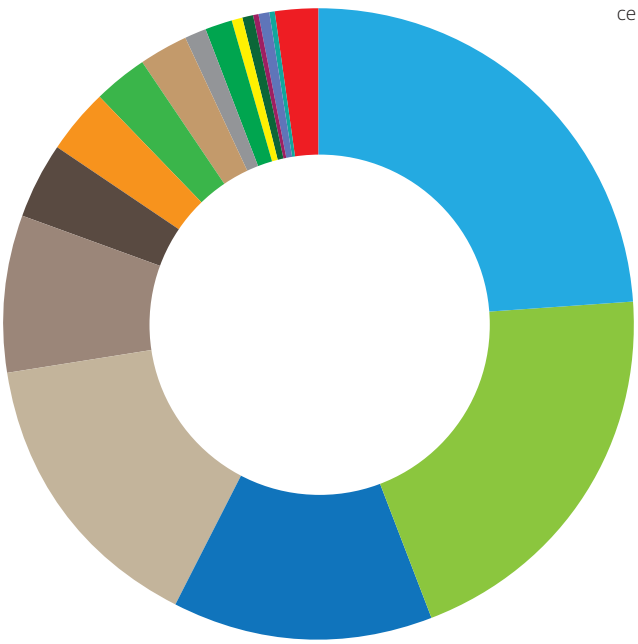

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

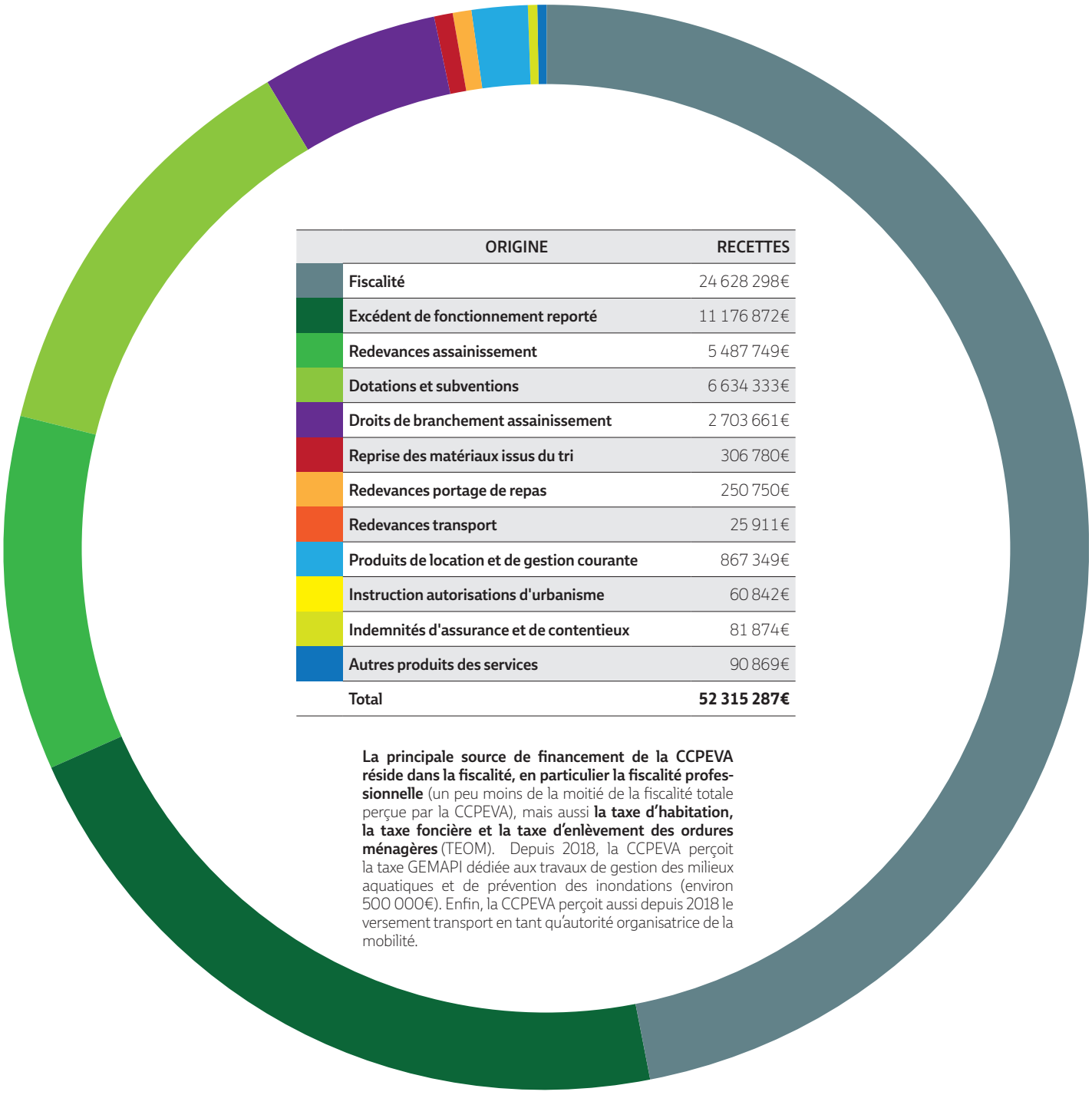

ORIGINE	RECETTES
Fiscalité	24 628 298€
Excédent de fonctionnement reporté	11 176 872€
Redevances assainissement	5 487 749€
Dotations et subventions	6 634 333€
Droits de branchement assainissement	2 703 661€
Reprise des matériaux issus du tri	306 780€
Redevances portage de repas	250 750€
Redevances transport	25 911€
Produits de location et de gestion courante	867 349€
Instruction autorisations d'urbanisme	60 842€
Indemnités d'assurance et de contentieux	81 874€
Autres produits des services	90 869€
Total	**52 315 287€**

La principale source de financement de la CCPEVA réside dans la fiscalité, en particulier la fiscalité professionnelle (un peu moins de la moitié de la fiscalité totale perçue par la CCPEVA), mais aussi **la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM). Depuis 2018, la CCPEVA perçoit la taxe GEMAPI dédiée aux travaux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (environ 500 000€). Enfin, la CCPEVA perçoit aussi depuis 2018 le versement transport en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

ACTIVITÉS	DÉPENSES
Assainissement	6 049 318€
Déchets et tri sélectif	1 265 317€
Economie	4 420 260€
Services généraux	1 765 771€
Sentiers de randonnée	218 736€
Vestiaires de football de Vacheresse	19 524€
Fonds de concours versés aux communes	288 579€
Méthanisation	230 000€
Pays d'art et d'histoire	13 659€
Bâtiments et gymnases	58 044€
Mobilité et transport	16 397€
Subvention aux logements sociaux	804 593€
Total	**15 150 198€**

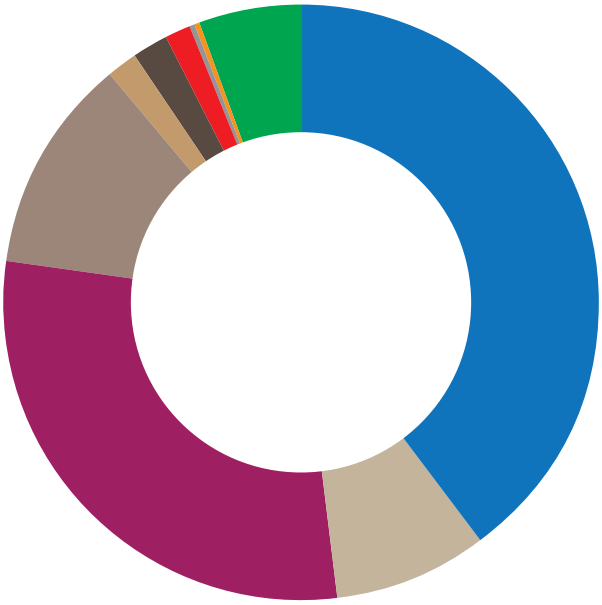

Les renouvellements ou les extensions de conduites d'eaux usées s'inscrivent dans le schéma directeur d'assainissement et constituent le principal poste de dépense d'investissement de la CCPEVA (près de 40% des dépenses d'investissement).

En parallèle, la CCPEVA poursuit l'implantation de points d'apport volontaire pour la collecte sélective des déchets ménagers (8,35% des dépenses d'investissement).

Par ailleurs, la CCPEVA investit dans les zones d'activités économiques, en particulier celle des Vignes Rouges à Publier et poursuit ses aménagements dans les sentiers de randonnée, en particulier le sentier des bords de Dranse.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

ORIGINE	RECETTES
Excédent d'investissement reporté	1 887 558€
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 213 215€
Subventions d'investissement	1 583 467€
Emprunt	19 931€
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	1 115 576€
Total	**5 819 748€**

Les excédents reportés ou capitalisés permettent à la communauté de communes d'épargner pour financer les investissements futurs, en limitant le recours à l'emprunt.

Autrement, la CCPEVA reçoit des subventions pour ses projets d'investissement et récupère la TVA par le biais du fonds de compensation de la TVA.

L'ENDETTEMENT

La CCPEVA est endettée de manière très raisonnable puisqu'elle dispose d'un **ratio de désendettement de 4 ans à fin 2019. On considère que jusqu'à 12 ans, l'endettement est acceptable.**

Le capital restant dû par la CCPEVA à fin 2019 s'élève à 24,3 millions d'euros (contre 24,8 en 2018). Pour l'essentiel, ces prêts ont été réalisés dans le passé pour la réalisation des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement collectif.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Chablais, engagée en 2016, s'est poursuivie en 2019. Ce document d'urbanisme qui s'applique aux 62 communes du Chablais fixe les orientations stratégiques de développement souhaitées pour ce bassin de vie. Le premier ScoT avait été approuvé en 2012.

MISSIONS

Le SCoT est un outil de planification stratégique. Il sert de cadre de référence pour toutes les politiques menées en matière d'habitat, de déplacement, de commerce, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace. L'un des grands enjeux de sa révision est de garantir les bonnes conditions pour accueillir durablement la population, dont la croissance reste forte. Il est nécessaire de prévoir toutes les infrastructures liées à cette croissance démographique : les logements, les transports, les écoles, les déplacements, les services. D'un autre côté, il s'agit de maintenir et développer l'économie touristique et l'économie productive afin de garantir un travail aux habitants. Ce développement nécessite la consommation de nouveaux espaces, mais elle ne doit pas se faire au détriment de l'agriculture ou des paysages naturels.

L'objectif de la révision du SCoT est d'établir les grands équilibres entre un développement nécessaire et la préservation de notre environnement.

Le SCoT assure également la cohérence de toutes les politiques et des documents d'urbanisme des communes (PLU).

Sa révision était nécessaire car la législation a évolué ces dernières années en matière d'environnement, d'urbanisme, de logement, d'artisanat et de commerce. Suite aux lois Grenelle II, le critère environnemental est inscrit dans tout projet de développement et les ambitions ont été revues à la hausse par l'Etat. Le SCoT est un outil de développement.

Il doit s'adapter aux évolutions de la société et du bassin de vie.

La communauté de communes participe à l'élaboration du SCoT par son adhésion au SIAC.

Le SCoT a vocation à être un document intégrateur de l'ensemble des schémas et plans applicables sur le territoire. Il doit être en conformité avec les documents qui lui sont supérieurs (Schémas régionaux...) et les documents qui lui sont inférieurs, dans la hiérarchie des normes, se doivent d'être compatibles avec lui.

ACTIONS PHARES 2019

L'ARRÊT DU SCOT

Au cours de l'année 2019, le SIAC a poursuivi la révision du SCoT. Les élus référents SCoT de la CCPEVA ont participé à des groupes de travail thématiques pour recueillir les observations et les enjeux du territoire de la CCPEVA. Ils ont ensuite été traduits en actions adaptées au territoire de la CCPEVA dans le Document d'Orientation et d'Objectifs. Le SCoT a été arrêté par délibération le 14 février 2019 pour une approbation le 30 janvier 2020. La CCPEVA a émis un avis favorable au projet d'arrêt du SCoT.

CHIFFRES CLÉS

La communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance adhère au SIAC, qui assure des missions d'aménagement à l'échelle du Chablais. **Le montant de l'adhésion s'élève à 950 457€ en 2019.**

MOBILITÉ

La CCPEVA est autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur le périmètre de ses 22 communes membres. A travers son schéma de transport multimodal voté en janvier 2019, elle se dote d'un outil de planification des déplacements tous modes de transports confondus, dans une vision élargie aux territoires voisins français et suisse et à l'horizon 2022.

MISSIONS

La CCPEVA organise et gère les transports collectifs de voyageurs des lignes urbaines, interurbaines, scolaires, touristiques, régulières ou à la demande, soit 1 million de kilomètres. Elle concourt par ailleurs au développement d'autres modes de transport, comme le vélo, le covoiturage, le lacustre. Enfin, Elle développe des projets d'aménagement.

L'objectif est de mailler le territoire d'une offre de services adaptés aux besoins en déplacements du territoire en forte croissance démographique tout en maintenant la qualité de vie et de l'air.

CHIFFRES CLÉS

- **15 décembre 2019:** inauguration du Léman Express
- **412 773 €** de contribution de la CCPEVA en 2019
- des nouveaux bateaux qui génèrent **30 fois moins d'émissions de CO2** qu'une voiture individuelle pour un trajet Evian-Lausanne.
- Plus de **20 000 passagers** sur les navettes touristiques
- **2442 élèves** transportés pendant l'année scolaire
- **94% des inscriptions** aux transports scolaires en ligne

ACTIONS PHARES 2019

1/ TRANSPORTS URBAINS

LE LANCEMENT DU LÉMAN EXPRESS

L'arrivée du Léman Express le 15 décembre 2019 en gare d'Evian est l'événement phare de l'année. Le train transfrontalier doit faciliter les déplacements dans le Chablais et vers la Suisse voisine, pour les frontaliers, habitants et touristes.

La ligne L1 Coppet-Evian permet de rejoindre Thonon en 9 minutes, Annemasse en 38 minutes et Genève en 1h06. L'amplitude journalière est allongée et le cadencement à 1 train toutes les 30 minutes aux heures de pointe.

LE RÉSEAU DE BUS URBAINS S'ÉTOFFE

Le réseau BUT des transports urbains est cogéré avec Thonon Agglomération dans le cadre d'une entente intercommunale et délégué à la STAT, filiale de Transdev.

En 2019, avec l'arrivée du Léman Express, des évolutions des lignes BUT ont été apportées au réseau, notamment pour rabattre sur la gare SNCF et l'embarcadère d'Evian-les-Bains, tenir compte du potentiel des nouvelles zones desservies et de la croissance démographique du territoire et enfin répondre aux suggestions des usagers.

Pour éviter la concurrence entre mode de transport sur le périmètre BUT, un tarif unique de 1.10 € le trajet valable 1 heure sur le réseau BUT et les lignes interurbaines du périmètre BUT. Achat par SMS au 93300.

Les lignes BUT au nombre de 4 sont passées à 5 mi-décembre 2019. L'offre s'est étoffée également avec plus de rotations et d'amplitude journalière, comme suit.

Ligne H : - Neuvecelle Verlagny - Maxilly-sur-Léman Petite Rive

Du lundi au samedi, de 5h08 à 19h50 soit + 2h d'amplitude journalière, 10 allers-retours par jour, + 2.3% kilométrage parcouru.

Ligne I : Evian Gare SNCF – Neuvecelle Milly

Du lundi au vendredi, de 7h10 à 18h57. 8 allers-retours par jour intercalés à la ligne H.

Ligne J : Evian Gare SNCF – Lugrin Plateau de la gare.

Du lundi au samedi, de 5h10 à 19h48 soit + 1h d'amplitude journalière, 12 allers-retours par jour soit 1 bus toutes les heures et doublement des kilomètres, 6 nouveaux arrêts à Maxilly et Lugrin.

Ligne L : Thonon Place des Arts – Evian Embarcadère

Pour la première fois depuis la naissance du réseau BUT, les villes d'Evian et Thonon sont reliées grâce à une ligne de transport urbain avec l'extension d'Amphion à Evian et 7 nouveaux arrêts. Du lundi au samedi, de 4h54 à 19h55, soit + 2h d'amplitude journalière, 1 bus toutes les 30 minutes en heures de pointe (6h-8h et 16h-18h) et 1 bus toutes les heures creuses. 18 allers-retours par jour soit 42% de plus en kilomètres parcourus.

Ligne P : Marin Chullien – Thonon Place des Arts.

Pas de changement.

2/ NAVETTE P+R STADE D'EVIAN

Cette navette est en test entre le parking-relais du stade, la gare SNCF et l'embarcadère CGN pour une année à partir du 16 décembre 2019. Elle circule aux heures de pointe matin et soir, du lundi au vendredi, en correspondance avec les bateaux et les trains. La navette et le parking sont gratuits, sans réservation, sous vidéo-surveillance.

Elle cible les travailleurs pour leur faciliter le stationnement, éviter le stress de la verbalisation, dépenser moins, réduire l'empreinte carbone et sonore du territoire.

Un bilan sera dressé à l'automne 2020 pour décider de son avenir.

3/ TRANSPORTS INTERURBAINS

La CCPEVA gère 2 conventions de délégation de service public dont une première en propre avec 4 lignes interurbaines, et une seconde solidairement avec Thonon Agglomération avec 3 lignes. 2019 n'a pas connu d'évolutions quant à ces lignes.

4/ NAVETTE TOURISTIQUE COLOMBUS EN VALLÉE D'ABONDANCE

Circulant en saison en renfort de la ligne 121 Thonon-Châtel, elle dessert les six communes de la vallée par rotations longues ou courtes entre les trois stations. Ski et vélos sont acceptés à bord. Les groupes sont admis sous conditions. **15 349 voyages ont été effectués soit une augmentation de 5% par rapport à 2018.**

5/ NAVETTES TOURISTIQUES EVIAN-THOLLON ET EVIAN-BERNEX

A destination des stations de Bernex et Thollon-les-Mémises depuis la Cité de l'Eau à Publier, via Evian, Neuvecelle et Saint Paul-en-Chablais, elles circulent des vacances de Noël à la fermeture des domaines skiables l'hiver, et de juin à septembre l'été, durant les vacances scolaires tous les jours, hors vacances 2 ou 3 jours par semaine. Vélos et skis sont acceptés à bord. Les groupes sont admis sous conditions.

En 2019, elles ont été empruntées par environ 5 500 passagers, 2/3 l'hiver, 1/3 l'été, 55% Thollon et 45% Bernex. Ces navettes profitent en majorité aux vacanciers et aux jeunes locaux durant la saison pour pratiquer leurs activités de loisirs, ski, vélo, randonnées. Les correspondances avec les bateaux à Evian et les trains en gare sont améliorées au fil des ans.

6/ NAVETTE TOURISTIQUE MONTAGNES D'EVIAN

La navette, créée en 2018 entre Thollon et Bernex en collaboration avec l'OT-PEVA en soutien de son forfait combiné de ski inter-stations, a été étendue en 2019 à Abondance. Circulant l'hiver sur une vingtaine de jours et sur réservation uniquement auprès de l'OT-PEVA, **67 passagers l'ont fréquentée cette saison**. Son accès est gratuit aux détenteurs de ce forfait de ski. Les remontées mécaniques des stations sont parties prenantes de cette opération.

7/ TRANSPORTS SCOLAIRES

CHIFFRES CLÉS

- **2 442,** c'est le nombre d'élèves quotidiennement transportés par la CCPEVA durant l'année scolaire 2019-2020. Ce nombre connaît une légère augmentation de 4% par rapport à l'année précédente.
- **19** établissements scolaires du territoire sont desservis dont Thonon-les-Bains sous certaines conditions.

  Les circuits scolaires sont composés de lignes régulières, de circuits spéciaux et de circuits conventionnés avec certaines communes.
- Le prix de l'abonnement annuel est de **101€** par élève et dégressif pour les fratries, alors que le coût réel supporté par la CCPEVA est de **1 520€** par an et par élève.

NOUVEAU : L'INSCRIPTION EN LIGNE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis la prise de la compétence Mobilité, la CCPEVA modernise progressivement ses outils de gestion des transports scolaires pour faciliter le lien avec les usagers et simplifier les démarches. L'inscription en ligne des transports scolaires a été mise en oeuvre dès mai 2019.

94% des inscriptions ont ainsi été réalisées en ligne en 2019.

La base de données créée facilite considérablement l'information auprès des familles par courriel ou SMS, notamment en cas de travaux ou d'intempéries.

8/ INSTAURATION DU PROTOCOLE INTEMPÉRIES

La CCPEVA s'est dotée en 2019 d'un protocole " intempéries " afin de suspendre de manière totale ou partielle les transports urbains et interurbains dont les scolaires, en cas de situation climatique de niveau orange ou rouge annoncée par Météo France.

Son élaboration a fait l'objet d'une concertation étroite avec les acteurs que sont les transporteurs, chefs d'établissement scolaire, conseil départemental de la Haute-Savoie, gendarmerie et Thonon Agglomération. Le protocole décrit la chaîne d'information auprès du public afin de garantir rapidement la sécurité des voyageurs. Il est activé par arrêté préfectoral ou à l'initiative de la CCPEVA en tant qu'AOM.

9/ PTI BUS LE TRANSPORT À LA DEMANDE

A la différence des autres services de transports collectifs, le service de transport à la demande PTI BUS ne propose ni itinéraire fixe ni horaire prédéfini. Les trajets sont conçus par la centrale de réservation au fur et à mesure des demandes entre domicile pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ou arrêt le plus proche du domicile vers l'une des 16 communes du pays d'Evian ou Thonon-les-Bains pour les rendez-vous médicaux.

Ce service est dédié aux personnes remplissant l'un des critères suivants :

- âgées de 60 ans et plus
- à mobilité réduite
- en insertion ou recherche d'emploi
- titulaires des minima sociaux

Le service fonctionne du lundi au samedi de 9h à 17h30, sur réservation.

2019 est la seconde année de fonctionnement avec le nouveau transporteur AIT Mobilité. Pour la première fois, le cap des **6 000 personnes transportées sur le pays d'Evian a été franchi soit une augmentation de 15% vs 2018**. En revanche, le taux de groupage reste modeste avec 19%, cela signifie que le nombre de voyageurs sur une course peut être amélioré.

Le service mis en place en vallée d'Abondance en juillet 2018 a été abandonné fin avril 2019 suite à l'absence de fréquentation (6 personnes inscrites au service). Une première expérimentation avait été réalisée en 2013 par l'ancienne communauté de communes 2CVA, sans succès. Les pratiques spontanées de covoiturage en familles, voisins ou amis expliquent la cause de l'inutilisation du service.

10/ LES AMÉNAGEMENTS

VERS LA MISE AUX NORMES DES POINTS D'ARRÊT DE TRANSPORT EN COMMUN

Depuis le 1er janvier 2017, la CCPEVA, devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité, a repris la gestion des arrêts de transport en commun à la suite de la Région et avant elle du Département.

La CCPEVA s'est donnée comme principaux objectifs de sécuriser et de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite ces arrêts.

Le territoire compte 500 points d'arrêt de transport en commun qui seront traités par étape et notamment en fonction de leur dangerosité.

A ce titre, une enquête a été menée auprès des 22 communes afin qu'elles recensent en première approche les arrêts qu'elles considéraient dangereux. 25 arrêts ont été ainsi pointés par les communes permettant de prendre rapidement pour certains d'entre eux les mesures qui s'imposaient.

Pour tous les arrêts, la CCPEVA a décidé de faire réaliser par un bureau d'étude spécialisé un diagnostic technique permettant d'avoir une vision précise des travaux à réaliser, de leur degré d'urgence, et d'établir une programmation financière réaliste sur plusieurs années. Ce marché sera lancé en 2020 et durera de 12 à 18 mois. Il sera réalisé en concertation avec les gestionnaires de voirie, le département et les communes.

Par ailleurs, la CCPEVA a aussi acté d'installer ou de modifier la signalétique aux arrêts par du marquage au sol et des panneaux. Une consultation sera lancée en 2020.

11/ LES GRANDS PROJETS

L'AMÉNAGEMENT CYCLABLE VIA RHÔNA

Le groupement Artélia/Den Hengst a été recruté au second semestre pour assurer la maîtrise d'œuvre de la Via Rhôna entre Amphion (Publier) et Locum (Meillerie) sur 23 km.

L'étude préliminaire du projet a démarré le 16 octobre et un premier tracé a été présenté en comité de pilotage le 17 décembre en présence notamment de représentants de la Région et du Département.

Afin de parfaire le tracé et de prendre en compte les contraintes locales, toutes les communes traversées par l'aménagement cyclable ont été rencontrées individuellement sur la base de ce premier tracé. La prochaine étape sera de valider ce tracé pour passer à l'avant-projet sommaire.

En parallèle, un premier relevé topographique de l'itinéraire ainsi qu'un état parcellaire ont été effectués par un géomètre expert depuis le début de l'année 2019.

LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE 2020-2025 POUR L'AMÉLIORATION DE LA DESSERTE LACUSTRE

Le 23 mai 2019, la CCPEVA, Thonon Agglomération et l'Etat de Vaud ont signé un protocole d'accord visant l'amélioration de la desserte lacustre et son financement sur la période 2020-2025.

Ce protocole d'accord acte sur 5 ans l'engagement des autorités des deux pays à définir conjointement et de manière coordonnée l'offre de transport public sur le lac Léman, dans le cadre d'une structure partenariale transfrontalière.

Un dialogue et des échanges auront lieu annuellement pour décider des développements et du niveau de service sur les lignes actuelles qui relient Lausanne à Evian et Thonon, ainsi que Nyon à Yvoire.

Dans la droite ligne du précédent protocole d'accord, signé en mai 2018, la convention établit aussi le principe d'une répartition du déficit d'exploitation des lignes lacustres transfrontalières à parts égales entre la France et la Suisse.

Cette nouvelle dynamique ouvre la voie aux développements, très attendus, de l'offre sur les lignes de la CGN et au renouvellement progressif de la flotte de bateaux, aujourd'hui vieillissante. Les autorités vaudoises et françaises ont en effet **validé la commande groupée de deux nouveaux bateaux.** Le premier viendra améliorer les déplacements des quelque 1 200 voyageurs qui embarquent chaque jour sur la ligne N1 entre Lausanne et Evian-les-Bains. Ce bateau moderne d'une capacité de 700 places sera à la fois performant et écologique. Sa mise en service planifiée début 2022, en plus du bateau " Léman ", permettra l'ajout de 7 allers-retours quotidiens entre Evian-les-Bains et Lausanne. **Avec deux bateaux, la cadence aux heures de pointe passera de 80 minutes à 45 minutes et ce sont deux fois plus de places assises qui seront offertes aux voyageurs**

Le deuxième nouveau bateau est destiné à assurer à l'horizon 2023 les liaisons entre Lausanne et Thonon-les-Bains. Il offrira davantage de places et de confort sur cette ligne en venant remplacer le bateau " Ville de Genève ", lequel sera affecté sur la N3 entre Nyon et Yvoire, offrant ainsi également une augmentation de capacité sur cette ligne.

PROJET DE RÉOUVERTURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE SUD LÉMAN EVIAN / SAINT-GINGOLPH (CH)

Après avoir reçu l'accord de l'Union Européenne pour la poursuite du projet et des études préalables en décembre 2018, la CCPEVA et ses partenaires français et suisses Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF, SIAC, Canton du Valais, Chablais Région se sont concertés durant 2019 avec les Etats français et suisse pour rouvrir la ligne exclusivement au transport de voyageurs, en raison du contexte environnemental singulier du territoire, notamment la protection du lac Léman et de l'impluvium des eaux d'Evian.

Pour ce faire, l'accord international de 1882 a été dénoncé par l'Etat français auprès de la Confédération Helvétique excluant in fine la circulation de fret sur la ligne et amorçant un nouvel accord dont les discussions sont en cours.

La règlementation des procédures françaises s'est récemment enrichie permettant au public de prendre une part plus active à la consultation des projets. Cette concertation sous-entend d'étudier et de comparer d'autres solutions de transports alternatifs au train, et leurs impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire pour chacune d'entre elles. La solution de transport retenue après concertation sera approfondie ainsi que les points soulevés lors de cette concertation.

Les études seront réalisées entre 2020 et 2022. La CCPEVA sera maître d'ouvrage de l'analyse de la planification urbaine des territoires et de l'étude environnementale.

La voie ferrée est débroussaillée via une convention quinquennale signée fin 2018 entre SNCF Réseau, Région Auvergne-Rhône-Alpes et Canton du Valais afin d'assurer l'entretien de la ligne. En 2019, une première tranche de travaux a été réalisée sur le secteur Evian – Meillerie par des entreprises d'insertion françaises.

POLITIQUE EN FAVEUR DE L'HABITAT

La communauté de communes du pays d'Evian avait démarré en 2015 un Programme Local de l'Habitat, qui fixe les ambitions et les actions dans le domaine pour six années. Après la fusion, l'objectif a d'abord été d'étendre ce programme au nouveau périmètre élargi pays d'Évian – vallée d'Abondance. Une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, démarrée en 2018, complète cette politique en faveur de l'habitat sur le territoire. La CCPEVA s'appuie également sur le SYMAGEV pour l'exercice de la compétence concernant les gens du voyage.

MISSIONS

La mise en œuvre de la politique de l'habitat s'appuie sur trois composantes : le programme local de l'habitat, l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat et l'accueil des gens du voyage par le biais du SYMAGEV.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) :

L'article L.302 1 du Code de la construction et de l'habitation précise : " Le programme de l'habitat définit, pour une durée au moins égale à 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement ".

La communauté de communes a démarré en 2015 un Programme local de l'habitat fixant les axes d'actions suivants pour six années :

- Développer l'offre de logements locatifs aidés ;
- Appuyer l'amélioration du parc de logements existants ;
- Améliorer l'accès au logement des jeunes et des saisonniers ;
- Améliorer l'offre et les conditions de logement des personnes âgées indépendantes et personnes à mobilité réduite : cette action est menée dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;
- Soutenir la réponse aux prescriptions du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) :

L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat a débuté le 1er janvier 2018 pour une durée de 3 ans. La CCPEVA a signé une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) afin d'aider les propriétaires et atteindre les objectifs suivants :

- Inciter les propriétaires occupants à rénover leurs logements ;
- Faire émerger une offre de logements dédiés aux saisonniers ;
- Inciter les copropriétés à réaliser des travaux de mise aux normes ou d'amélioration de la performance énergétique ;

L'animation de l'OPAH est confiée à la société BONNIN-DEMARCHI. Ses missions : informer, accompagner, conseiller les habitants et les acteurs locaux sur le dispositif par le biais de permanences et de rendez-vous individualisés.

GENS DU VOYAGE :

Pour l'exercice de la compétence d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la communauté de communes adhère, avec Thonon Agglomération, au Syndicat mixte d'accueil des gens du voyage (SYMAGEV). Situé à Ballaison, il est en charge de la création des aires d'accueil des gens du voyage, des aires de grands passages, des terrains familiaux et de la gestion des équipements.

A ce titre, le syndicat est en charge de la mise en œuvre des prescriptions figurant dans le schéma départemental des français itinérants de la Haute-Savoie, en vigueur.

Le syndicat dispose de la capacité de pouvoir acheter, vendre, louer, dresser tout type de bail, passer tout acte notarié, relatifs aux terrains familiaux, aires d'accueil ou aires de grands passages.

Le comité syndical du SYMAGEV est composé de 15 représentants de Thonon Agglomération et de 6 représentants de la CCPEVA, soit 21 membres au total.

Les participations financières des EPCI sont calculées chaque année, basées sur la population municipale INSEE.

Ce syndicat n'a pas de compétence pour intervenir dans le cadre de stationnements illicites, tant sur terrain privé que privé communal.

ACTIONS PHARES 2019

1/ EXTENSION DU PLH AUX COMMUNES DE LA VALLÉE D'ABONDANCE

Le projet d'étendre le PLH aux communes de la vallée d'Abondance a reçu un avis favorable du Préfet en août 2019.

2/ LOGEMENTS DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

La Loi Montagne II a imposé aux communes touristiques (Châtel, La Chapelle d'Abondance, Publier et Evian) l'élaboration d'une convention avec l'Etat pour solutionner le logement des travailleurs saisonniers. Cette convention s'est établie à l'échelle intercommunale en fin d'année 2019. Les actions à mener sont : la réalisation d'un diagnostic sur les besoins en logements saisonniers ; la création d'un pôle accueil saisonniers ; la création d'une aire d'accueil pour camions aménagés ; le captage de logements vacants à Châtel.

3/ ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE : TERRAINS FAMILIAUX

En 2019, des terrains familiaux ont été viabilisés à Maxilly, ainsi qu'à Evian. Une recherche de terrains pour sédentariser des familles a débuté en 2018 et s'est poursuivie en 2019.

CHIFFRES CLÉS

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT :

En 2019, la CCPEVA a apporté un **soutien financier à hauteur de 275 793€** auprès de différents bailleurs pour la construction de logements locatifs dans le cadre de **43 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration** (PLAI) et **92 Prêts Locatifs à Usage Social** (PLUS).

OPAH :

En 2019, **24 logements ont pu être rénovés** grâce aux aides financières de l'OPAH : 19 logements ont pu accroitre la performance énergétique de leur logement (gain énergétique moyen réalisé : 37%) ; **5 logements** ont pu être **adaptés** pour des personnes à mobilité réduite.

54 permanences mensuelles à Evian, Publier, Abondance et Châtel en alternance ont été assurées en 2019 en présentiel et ont permis de renseigner et d'informer 80 personnes.

GENS DU VOYAGE :

La participation de la CCPEVA au SYMAGEV s'élève à **351 942€** en 2019.

COOPÉRATION 3 CHABLAIS

"Les 3 Chablais", haut-savoyard, valaisan et vaudois, forment un territoire transfrontalier du bassin lémanique qui présente des problématiques dépassant les frontières nationales et qui méritent d'être traitées de manière globale, en mutualisant les ressources et en développant des projets franco-suisses dans l'intérêt des populations respectives.

La CCPEVA et l'organisme de développement intercantonal suisse, Chablais Région, ont décidé de formaliser un partenariat afin de faire émerger des actions opérationnelles s'inscrivant dans une vision de collaboration et de développement à long terme.

MISSIONS

Ce projet transfrontalier porte sur la réalisation d'un produit touristique qui s'articule autour de la mobilité douce et plus spécialement du vélo. L'objectif est l'augmentation de l'attractivité touristique du territoire à travers le développement de moyens de déplacements doux et écologiques, en région de plaine mais aussi de moyenne montagne.

Ce projet comprend 3 axes :

1. Vision Tourisme Chablais commun : quel tourisme autour du vélo/de la mobilité douce et de l'eau dans la région "Chablais " ?
2. Equipements : quels besoins en infrastructures, signalétique, et mobilité en relation avec le vélo et la mobilité douce ?
3. Produits : définition des parcours itinérances - Elaboration des concepts et des produits à commercialiser.

CHIFFRES CLÉS

- **28 communes vaudoises et valaisannes** regroupées dans l'organisme Chablais Région, partenaire de la CCPEVA
- **4 élus de Chablais Région et 4 élus de la CCPEVA** siégeant dans le comité stratégique qui pilote le projet

ACTIONS PHARES 2019

L'année 2019 a vu aboutir la réflexion du comité stratégique sur les différentes grandes composantes du projet, qui seront à préciser en actions opérationnelles avec les acteurs du tourisme.

1/ TOURISME : DÉVELOPPEMENT ET COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES

Dans la région des Chablais, il existe une multitude d'acteurs touristiques. L'accent est ici mis sur la coopération des prestataires touristiques et la mise en commun de l'offre, afin de créer des produits adaptés à la mobilité douce et qui prennent en compte l'élément " eau " comme fil conducteur.

2/ MOBILITÉ : FAVORISER LA MOBILITÉ DOUCE (AVEC UN ACCENT SPÉCIFIQUE SUR LE VÉLO)

L'objectif est la mise en place d'offres de transports publics et d'infrastructures adaptées à la mobilité douce.

3/ GOUVERNANCE : AMÉLIORER LA GOUVERNANCE TRANSFRONTALIÈRE COMMUNE

Au-delà des aspects opérationnels du projet, l'objectif est de consolider les relations franco-suisses et de conforter les synergies transfrontalières, dans le domaine du tourisme et de la mobilité.

Les actions opérationnelles seront précisées courant 2020 avec les acteurs touristiques, dans l'objectif du dépôt d'un dossier de subvention auprès de l'Union européenne dans le cadre du programme INTERREG.

ÉCONOMIE

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Suite à l'application de la loi NOTRe, la communauté de communes est devenue depuis le 1er janvier 2017 l'interlocuteur référent localement en matière de développement économique, avec la Région en chef de file. Son action comprend la gestion et l'extension des zones d'activité, la création et l'accompagnement des entreprises, l'immobilier d'entreprise et le schéma de développement commercial.

CHIFFRES CLÉS

- **3181 entreprises** en 2018 + 49.2 % en 10 ans
- **446 créations d'entreprises** en 2019 soit 26% des créations du Chablais
- **160 hectares** de zone d'activités
- **12 709 emplois** en 2016
- **5148 frontaliers** en 2016 soit une augmentation de + 2.2 % entre 2015 et 2016
- **21 050 actifs occupés**) pour une population de 41 039 habitants en 2018

(2018 - source INSEE)

MISSIONS

- Assurer les conditions favorables à la création et à l'accueil d'activités économiques sur le territoire.
- Maintenir l'emploi à proximité du domicile
- Favoriser le développement d'une économie circulaire
- Limiter la dépendance vis-à-vis de la Suisse (1/4 de la population active occupée est frontalière)
- Assurer des conditions favorables au développement des activités agricoles
- Développer des filières d'excellence

ACTIONS PHARES 2019

1/ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ADOPTE SA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

Après plusieurs mois de concertation avec les acteurs du territoire et le cabinet Terres d'avance, le conseil communautaire a validé le 24 mai 2019 sa feuille de route pour le développement économique du territoire.

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE A RÉVÉLÉ UN LARGE POTENTIEL À DÉVELOPPER

La présence de fleurons industriels, d'entreprises matures prêtes à se développer et le dynamisme de la création (26% des créations du Chablais) permettent le renouvellement du tissu économique local. L'économie est notamment portée par le secteur touristique. L'agriculture est aussi l'une des forces à préserver, considérée d'excellence grâce à la présence d'appellations d'origine protégée (AOP).

Le diagnostic a également pointé un nombre trop faible d'emplois sur le territoire pour ses actifs. L'attractivité du marché suisse est l'une des raisons de ce déficit d'emplois car le nombre de frontaliers continue d'augmenter chaque année. Créer des emplois à proximité du domicile reste l'une des priorités de la collectivité, et l'étude a révélé le large potentiel d'emplois liés au développement de certaines filières : l'eau, les loisirs outdoor, le bois, les circuits courts.

TROIS GRANDS AXES

La feuille de route se décline autour de trois grands axes, suivant un fil conducteur, celui de la préservation des richesses naturelles, qui constituent la force majeure du territoire :

- **Soutenir l'émergence et le développement des domaines d'excellence :** cluster eau, développer les débouchés de la filière bois par le bois énergie et le bois construction, encourager les projets liés à la transition énergétique et à l'économie circulaire, développer les circuits courts, développer la pratique des loisirs et du sport, préserver le foncier agricole et soutenir la filière agricole (relocalisation de la fabrication du reblochon).
- **Renforcer l'offre d'accompagnement aux acteurs économiques :** doter le territoire d'une offre immobilière complète, soutenir le commerce de proximité, accompagner les entreprises en création et en développement, développer l'offre de formations, favoriser la couverture numérique.
- **Tendre vers une gouvernance plus intégrée :** renforcer la coopération entre les représentants du monde politique et ceux du monde économique, poursuivre les échanges avec les territoires voisins, tisser un lien plus étroit entre économie et tourisme.

La vingtaine d'actions projetées, dont certaines sont déjà en cours, ne sont pas exhaustives et devront évoluer au fil du temps, selon les opportunités. Grâce à cette feuille de route votée en conseil le 24 mai 2019, les élus se sont ainsi fixés des objectifs et un cadre cohérent pour l'ensemble des actions économiques.

2/ ASSURER LES CONDITIONS FAVORABLES À LA CRÉATION ET À L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE.

SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

La CCPEVA adhère à l'agence économique du Chablais (AEC) dont les interventions s'articulent autour de trois pôles :

- **Le pôle création d'entreprise animé par Chablais Initiative :** sensibilisation à la création, accompagnements individuels, sessions collectives, parrainages, club de créateurs, attribution de prêts d'honneur.
- **Information des créateurs :** 564 porteurs de projet ont été accueillis, informés ou orientés sur l'ensemble du Chablais. 28% des créateurs accueillis viennent du territoire de la CCPEVA.
- **Accompagnement des créateurs :** 50 rendez-vous d'accompagnement individuels (22% de la CCPEVA). 42% de taux de création.
- 231 500 € ont été attribués en prêts d'honneur dont 137 000 € pour la création et 94 500 € pour la reprise.
- 31 entreprises ont bénéficié d'un prêt d'honneur par Initiative Chablais (90 emplois directs créés et maintenus), dont 39% sur le territoire de la CCPEVA (20 emplois).
- **Le pôle emploi formation :** actions pour rapprocher l'école de l'entreprise, actions relatives à l'emploi et la formation. Pour accompagner les jeunes entreprises, 24 formations ont été proposées en 2018, dont 4 sur le Chablais, en collaboration avec Initiatives Chablais.
- **Le pôle développement économique :** veille des politiques régionales, animation d'un groupe de travail constitué d'une douzaine de responsables d'entreprise pour la mise en place d'actions concrètes en faveur des entreprises du Chablais ...), notes de conjoncture trimestrielle, interventions sur les salons.

Les montants des cotisations pour 2019, calculés sur la clé du SIAC (Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais), s'élèvent à 55 247€ pour AEC et 3 614 € pour Initiative Chablais.

3/ UNE CUISINE CENTRALE À L'ÉTUDE

Maîtriser ce que l'on met dans l'assiette, sensibiliser le public sur la qualité des produits, leur provenance, proposer une alimentation avec une grande part de bio, de provenance régionale et surtout de saison... Telle est la réflexion engagée en 2019 par un groupe de travail sur un projet de restauration collective à l'échelle du territoire de la CCPEVA.

Le bureau d'études Artelia a été choisi en avril 2019 pour vérifier la faisabilité d'implanter localement cet équipement pour cuisiner les repas des écoliers et des personnes âgées.

Outre la création d'emplois locaux, l'objectif d'un tel projet est de pouvoir améliorer et mieux contrôler la qualité des repas servis, de limiter les transports, d'anticiper les réglementations à venir issues de la loi Egalim, qui impacteront la restauration collective. Dès le 1er janvier 2022, la loi impose en effet 50% de produits durables, dont 20% de bio, dans les cantines. Elle incite également à lutter contre le gaspillage alimentaire. Une cuisine centrale viendrait par ailleurs renforcer une économie de proximité, en lien avec les producteurs locaux. Elle permettrait le développement du maraîchage notamment.

Pépinière Delta

3/ DE NOUVELLES OFFRES IMMOBILIÈRES SE DÉVELOPPENT POUR MAINTENIR LES EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE

LES ZONES D'ACTIVITÉS

En 2019, la CCPEVA a poursuivi la phase préparatoire à l'aménagement des zones d'activités à Publier (Vignes Rouges) et Saint-Paul (Créto) afin de permettre aux entreprises de s'y installer. Les terrains sont commercialisés sous forme de bail à construction de 99 ans. Les projets d'aménagement des deux zones ont été conçus, dans le respect du développement durable, afin d'optimiser le foncier et densifier le nombre d'emplois. Sont concernées uniquement les activités industrielles, artisanales et tertiaires.

LES PROJETS EN COURS :

- **la zone de la Créto à Saint-Paul (3,5 ha) :** destinée aux entreprises artisanales, cette zone bénéficie d'une bonne situation géographique entre la vallée d'Abondance et le plateau de Gavot. Suite à la validation de l'avant-projet en juillet 2019, la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement a été lancée en novembre 2019. Montant des travaux : 1 200 000 €HT. Durée : 6 mois. Livraison prévue fin 2020 / printemps 2021.
- **le parc d'activités des Vignes Rouges à Publier (6 ha):** suite à l'obtention du permis d'aménager en 2019, la consultation des entreprises pour les travaux de viabilisation s'est déroulée en décembre. Montant des travaux : 3 600 000 €HT. Durée : 16 mois. Livraison prévue au printemps 2021. L'opération est soutenue financièrement par l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).
- **Appel à projet pour couvrir les toitures des bâtiments économiques en photovoltaïques (Publier)**: Afin d'inscrire le parc d'activités économiques des Vignes Rouges à Publier dans une démarche durable et dans son plan climat, la CCPEVA a lancé un appel à projet pour couvrir en panneaux photovoltaïques les toitures des futurs bâtiments du nouveau parc. L'objectif est d'aménager une zone durable, qui soit la plus neutre possible en terme de consommation d'énergie. La remise des offres était prévue jusqu'au 6 janvier 2020.

LA PÉPINIÈRE DELTA A OUVERT SES PORTES : UN LEVIER POUR LES JEUNES ENTREPRISES

La nouvelle pépinière d'entreprises, baptisée DELTA, accueille les jeunes entreprises depuis le 1er octobre 2019 au sein de la zone de Vongy. Fruit d'une collaboration entre Thonon agglomération et la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance, cette structure vise à dénicher les pépites et impulser les nouvelles entreprises.

L'investissement de 2 millions d'euros a été financé par Thonon agglomération, la CCPEVA, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie.

Ce pôle entrepreneurial du Chablais regroupe :

- **La pépinière DELTA,** d'une capacité de 10 bureaux et d'un bureau partagé de 5 postes de travail, et 4 ateliers pour les entreprises artisanales. Le bâtiment propose la fibre et des espaces communs (2 salles de réunion, une salle de reprographie et un espace de convivialité. Les entreprises bénéficient d'un suivi individuel, d'animations collectives et de mise en réseau avec les acteurs utiles à leurs projets.
- **Initiative Chablais,** plateforme du réseau national Initiative France, qui octroie des financements aux créateurs, repreneurs et entreprises en croissance.
- **l'Agence Economique du Chablais :** accueil et information à la création/reprise d'entreprises, animations pour le développement des entreprises, observatoire économique et fichier des locaux professionnels.
- et dès 2020, un nouveau service, le **Centre de Ressources et d'Innovation en Chablais (CRIC).** Initié et porté par l'Agence Economique du Chablais, le CRIC vise à faciliter l'innovation et la compétitivité dans les entreprises du territoire grâce à un atelier équipé pour concevoir, prototyper et à une animation pour favoriser la montée en compétences des collaborateurs sur les technologies de demain.

La communauté de communes du Haut-Chablais deviendra partenaire de la pépinière DELTA à compter du 1er janvier 2020, aux côtés des intercommunalités de Thonon agglomération et la CCPEVA.

Parc d'activité des vignes rouges

Le projet bénéficie de subventions :

- de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre des CAR (Contrat Ambition Région) de Thonon Agglomération et de la CCPEVA, à hauteur de 436 000 €
- du Département de la Haute-Savoie à hauteur de 100 000 € dans le cadre du FDDT (Fonds Départemental pour le Développement des Territoires).

CLUSTER EAU

Inauguration du cluster eau le 31 mai 2019 à Evian.

MISSIONS

Résultant de la cartographie des acteurs du territoire de la CCPEVA élargie à l'espace lémanique, quatre axes stratégiques ont été retenus au travers de l'excellence des patrimoines naturels lacustres, des rivières et des zones humides, des atouts économiques portés par la qualité et la renommée des eaux minérales ainsi que ceux touristiques des eaux de loisirs des stations de ski et balnéaires. Le cluster Eau s'inscrit aussi entièrement dans les actions du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) à la fois dans la mise en place d'un observatoire de la qualité des eaux superficielles et des usages énergétiques et de protection de la ressource.

Un groupe de travail de 10 élus de la CCPEVA a supervisé la mise en œuvre d'un pôle d'excellence de la filière eau inscrit au projet de territoire et accompagné la démarche en se réunissant chaque trimestre pour valider les orientations du cluster eau jusqu'au printemps 2019.

CHIFFRES CLÉS

- **4 axes stratégiques :** Usage intelligent de l'eau, Eau énergie, Eau et génie végétal, Eau et biodiversité
- **3 collèges** pour une gouvernance transfrontalière franco-suisse :
  - **29 entreprises et start-up** du petit et grand cycle de l'eau
  - **5 universités, centres de recherche et de formation**
  - **5 collectivités, fondations et acteurs de développement**

ACTIONS PHARES 2019

1/ CAMPAGNE « OH MON EAU »

En janvier 2019, une convention avec l'Etat de Genève a permis de sensibiliser chaque 22 du mois pour un an sur les gestes aqua-responsables au travers de la campagne " OH Mon Eau " sur les réseaux sociaux, suivie par plus de 10 000 personnes.

2/ JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

Les 22 et 23 mars 2019 à l'occasion de la journée mondiale de l'eau de l'ONU, la CCPEVA a organisé une exposition à la galerie de la Cité de l'eau à Publier autour du 6e objectif du développement durable réunissant une centaine de visiteurs.

3/ CHARTE PRINCIPES DE L'INTERNATIONAL WATER ASSOCIATION (IWA)

Le 19 avril 2019, la CCPEVA a inscrit le territoire dans la signature des 4 grands principes de l'International Water Association (IWA) autour des territoires "eau-responsables" à Lyon.

4/ LABEL PAVILLON BLEU

Le 20 mai 2019, gage de la qualité des services d'assainissement et de collecte et tri des déchets, mais surtout des eaux de baignade, les communes de Publier et de Saint-Gingolph ont obtenu une première labélisation " Pavillon Bleu : Plage et Commune ".

5/ LANCEMENT DU CLUSTER EAU

Le 31 mai 2019, la CCPEVA réunissait 50 partenaires pour le lancement du pôle d'excellence eau au Jardin d'eau du Pré curieux à Evian, lançant une dynamique autour de la création d'un cluster eau, fruit du travail des élus et techniciens de la collectivité.

6/ EXPOSITION «YOU NEED TO KNOW»

Le 31 mai, Josiane Lei, présidente de la CCPEVA, inaugurait une exposition sur les 17 objectifs du développement durable (ODD) sur les quais d'Evian en collaboration avec la Fondation pour Genève en présence de son président Yvan Pictet et le Perception Change de l'ONU représenté par sa directrice Aziadé Poltier. Cette exposition proposée dans le cadre de la semaine du développement durable a ainsi pu bénéficier aux élèves de 4e des collèges d'Abondance, de St-Paul-en-Chablais et des Rives du Léman grâce à des bus affrétés pour l'occasion sur 2 journées.

7/ CRÉATION DU CLUSTER EAU LÉMANIQUE - EVIAN

Le 4 juillet 2019, une assemblée générale constitutive lançait juridiquement la structure dénommée "Cluster Eau" sous forme d'une association de type loi 1901 avec une gouvernance collégiale franco-suisse. Ainsi 39 partenaires se sont engagés sous l'impulsion de la CCPEVA autour des 4 axes structurants des domaines de l'eau, association présidée par Anne-Cécile Violland (vice-présidente CCPEVA et maire de Neuvecelle).

Pour plus d'information : contact@clustereau.fr ou www.clustereau.fr

VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET BATI

VALORISER LE GEOPARC CHABLAIS

Le label Geoparc est attribué par l'UNESCO aux territoires dotés d'un patrimoine géologique d'importance internationale et qui portent des projets de préservation, de valorisation et de sensibilisation.

MISSIONS

Le Geoparc Chablais UNESCO est porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC). Il développe des actions qui permettent de découvrir et mieux comprendre les trésors cachés du Chablais. A ses côtés, la communauté de communes mène des actions de valorisation des sites et participe à la semaine du Geoparc en organisant des activités de découverte pour tous.

Sur une vingtaine de « géo-sites » identifiés sur l'ensemble du Geoparc, 6 se situent sur le territoire pays d'Évian – vallée d'Abondance :

- Panorama de Champeillant
- Mont Bénand et Pré Richard
- Marais du Maravant
- Alpage de Bise
- Lac des Plagnes
- Col de Bassachaux

Plus d'informations sur www.geopark-chablais.com

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Dans le cadre d'un partenariat engagé en 2019 avec le ministère de la Culture, la CCPEVA a mis en œuvre une démarche active de connaissance, de conservation et de médiation des patrimoines, de l'architecture et des paysages en faveur de la qualité du cadre de vie.

MISSIONS

En lien avec les exigences du label, le service Pays d'art et d'histoire a pour principales missions de sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement, de présenter le patrimoine du territoire dans toutes ses composantes, de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère, et d'initier le public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine.

CHIFFRES CLÉS

- **909 visiteurs** ont participé à une animation,
- **82 rendez-vous** ont été fixés avec l'architecte conseil,
- **1 115 écoliers et collégiens** (45 classes) ont participé à une activité de découverte des patrimoines proposée par le Pays d'art et d'histoire en temps scolaire dont 807 sont issus du territoire (32 classes).

ACTIONS PHARES 2019

1/ EXTENSION DU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE AU PAYS D'ÉVIAN

Depuis 2017, la CCPEVA portait une candidature afin d'acquérir le label Pays d'art et d'histoire pour l'ensemble de son territoire. La vallée d'Abondance en était détentrice depuis 2003. Pour cela, un dossier de candidature comprenant une présentation du territoire et un projet engageant la CCPEVA à favoriser la connaissance, la protection, la valorisation et la médiation de ses patrimoines a été élaboré. Le 20 juin 2019, ce projet a été présenté devant le conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire qui a donné un avis favorable à la démarche. Par courrier du 5 août 2019, Franck Riester, ministre de la Culture, a informé la CCPEVA de l'obtention du label.

Le 2 octobre 2019, Pierre Lambert, Préfet de Haute-Savoie, et Josiane Lei, Présidente de la CCPEVA, ont signé la convention formalisant ce partenariat pour 10 ans.

Le projet prévoit notamment :

La mise en œuvre d'outils visant à la protection des patrimoines (consultance architecturale, schémas architecturaux et paysagers communaux, réflexion sur la publicité extérieure, valorisation du Site patrimonial remarquable de Château-Vieux, Plan Fayet, Champeillant, cahiers de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères pour l'intégration paysagère des zones d'activité économique, analyse sur l'aménagement des entrées de bourg et inventaire des chalets d'alpage).

La mise en œuvre à la buvette Cachat à Evian du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, outil de référence présentant les patrimoines du territoire.

Dès la fin de l'année 2019, la création d'un réseau regroupant les sites culturels et associations patrimoniales à l'échelle du territoire a été amorcée afin de fédérer les acteurs dans une démarche de partage d'expérience et d'amélioration continue.

2/ LA VALORISATION DES PATRIMOINES

En partenariat avec les sites culturels locaux, des outils de découverte du patrimoine ont été conçus :

- Une application pour retrouver les huit fromages de Savoie qui se sont cachés dans l'exposition de la Maison du Fromage Abondance
- Un dispositif sonore qui permet aux visiteurs de l'Abbaye d'Abondance de découvrir l'histoire d'un apprenti fresquiste qui est venu vers 1430, avec son maître, pour réaliser les peintures murales du cloître
- Pour découvrir le village de Châtel, une nouvelle visite a été développée « Châtel sens dessus dessous » qui s'appuie sur la participation des visiteurs dont les cinq sens sont mis en éveil et à contribution.
- La brochure « Rendez-vous » présentant les visites et animations culturelles du territoire intègre depuis l'été 2019 les sites culturels et animations proposées sur l'ensemble du territoire.

3/ RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

En parallèle de l'attribution du label à l'ensemble du territoire de la CCPEVA, le poste de chargé des actions éducatives auprès des scolaires a été renforcé passant d'un mi-temps à un temps plein à l'automne 2019.

La brochure « Explorateurs », destinée aux enseignants des établissements scolaires de la CCPEVA, a été créée et distribuée à la rentrée scolaire. Elle rassemble l'ensemble des activités proposées par les services Déchets, Environnement et Pays d'art et d'histoire de la CCPEVA aux écoles du territoire.

VALORISATION DES SENTIERS

Le service sentiers assure l'entretien et la valorisation touristique des sentiers pédestres, VTT et équestres sur le territoire. Il assure également le pilotage et le suivi du projet de prolongement de l'itinéraire des bords de Dranse, ainsi que la surveillance et la maintenance de la via ferrata d'Abondance/La Chapelle d'Abondance.

CHIFFRES CLÉS

- **453 km de sentiers** pédestres et trail balisés dont 315 inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et 51 km d'itinéraires complémentaires de VTT (labellisés FFC).
- Chemin cyclo-pédestre des bords de Dranse : **22,4 km de chemin ouvert au public** (Châtel-Abondance), 16,1 km en projet / cours de travaux (Abondance –Chevenoz).

ACTIONS PHARES 2019

1/ ENTRETIEN COURANT ET TRAVAUX SUR LE RÉSEAU EN 2019

MISSIONS GÉNÉRALES RÉALISÉES :

Remplacement du matériel de balisage et de signalétique diverse (inventaire, commandes fournitures et travaux de remise en état), coupes d'arbres, élagage, fauchage et piochage des chemins le nécessitant notamment pour les sécuriser et améliorer leur praticabilité. Fauches des bords de Dranse (entreprise de paysagisme) et balayage des feuilles (régie). Suivi et entretien des équipements type passerelle, barrières. Balisages provisoires divers.

PRINCIPAUX TRAVAUX PONCTUELS :

- **Pays d'Evian** (confiés à l'association Lou Vionnets) : fin du balisage du GRP (Grande Randonnée de Pays) Littoral du Léman, création de passages en caillebottis, reprises ou remplacements de passerelles (Moulins du Maravant, sous la Mairie de Maxilly, entre Valère et Chez Rebet, Col de Neuvaz, passerelle du Maravant), reprises de sentiers par piochage (Novel - pas de l'Ours, Plan de Bret - la Cheniaz). Etude geotechnique et sécurisation par purge du GR5, secteur de l'accrobranche à Saint-Gingolph.
- **Vallée d'Abondance** (en régie) :
  - Bords de dranse : deux reprises d'enrochement sur berges à la Pesse (La Chapelle d'Abondance) et Clos Derrière (Châtel) et travaux ponctuels de réfection du chemin à La Corne Noire (La Chapelle d'Abondance), suite à épisodes orageux ;
  - Sentiers (équipe d'entretien CCPEVA) :
    - Reprises d'assises et renvois d'eau (piochages) : sous le col de Floray, sous le col d'Ubine et la combe au Trot, passage de Savolaire, combe de Damoz des Moulins, des Serranants à Sous le Vétu, sous les chalets de Tavaneuse, secteur Topper-Col de Vernaz, sous l'Alpage de la Raille, des Mattes au ruisseau de L'Etrye.
    - Pose de nouvelles passerelles : Prétairié, Ruisseau de l'Etrye et 80 m de passerelles/caillebotis cumulés sous le col de Bassachaux (Lou Vionnets et équipe sentiers CCPEVA).
    - Remplacement de passerelles existantes : au-dessus du Refuge des Tinderets.
  - Passages sécurisés (assuré par M. J.P Bernard, guide de haute-montagne) :
    - Renouvellement de la main courante du col du Rebollion, Sous les Chalets de Tavaneuse, au Col du Serpentin et Sous la Raille.
    - Surveillance et maintenance de l'échelle du mont César et des mains courantes de La Cheniaz et du Ballairon.

2/ SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RANDONNÉE (2020-2024)

En concertation avec le Département et les communes, finalisation de la phase projet et de l'évaluation des moyens à engager pour la mise en œuvre des travaux et l'entretien du nouveau réseau (à compter de 2020).

Définition des sentiers pédestres, VTT et équestres à inscrire au PDIPR, foncier à traiter (convention de passage) et secteurs soumis travaux. Accord des communes pour l'engagement du Schéma directeur pour le volet pédestre.

3/ PROJET DE CONTINUITÉ DE L'ITINÉRAIRE DES BORDS DE DRANSE D'ABONDANCE À CHEVENOZ

Conduite de projet et maîtrise d'œuvre des travaux généraux (suivi de chantier) par la CCPEVA. Maîtrise d'œuvre des tronçons soumis à étude géotechnique par le cabinet UGUET.

- Longueur du tronçon supplémentaire réalisé : 800m (Abondance) et une passerelle (Vacheresse).
- Réception de travaux : marché 2017 (MCM) : tranche optionnelle 2 (Vacheresse), marché 2018 (LEC) : tranches optionnelles 1 et 2 (Abondance), marché 2018 (ACRO BTP) : lot 1 (passerelle en encorbellement à Bonnevaux).
- Travaux complémentaires : purge et stabilisation de talus suite à glissement de terrain (Bonnevaux) ; étude géotechnique G5 de suivi et sondages à l'appui.
- Actualisation du projet des travaux restant à réaliser avec étude géotechnique.
- Lancement et attribution du marché public de travaux de terrassement N°3 (LEC).
- Procédure environnementale : actualisation et dépôt de dossier loi sur l'eau (franchissement des cours d'eau, DDT), mise à jour note écologique, dépôt demande d'autorisation de défrichements.
- Poursuite des négociations foncières auprès des propriétaires privés (servitudes de passage et promesses de vente) et régularisation des accords fonciers par acte notarié (Office notarial d'Abondance).
- Identification du tracé de principe et des principaux aménagements à réaliser du projet de continuité Chevenoz – Bernex (à l'étude).

4/ VIA FERRATA DES SAIX DE MIOLÈNE

- Mission de surveillance et maintenance de l'équipement : 3 passages par l'équipe d'intervention et diagnostic géotechnique de sécurisation de l'aménagement (purge nécessaire en 2020).
- Entretien du sentier dédié, de ses échappatoires et de la signalétique d 'accès (équipe d'entretien CCPEVA).

5/ AUTRES MISSIONS SUIVIES PAR LE SERVICE SENTIERS EN 2019

- Signalétique raquettes : renouvellement du matériel sur l'ensemble du territoire pour la saison 2019/2020. Définition d'une charte commune, commande du matériel (piquets, balises, signalétique spécifique sécuritaire) dont 34 nouveaux panneaux d'accueil (aux départs). La pose de la signalétique, l'entretien des itinéraires des raquettes sont assurés par les communes (communication : OT PEVA).
- Supports de communication : actualisation des éditions touristiques de randonnées (2 supports), des dépliants des bords de Dranse et du réseau de VTT (FFC).

ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT

MISSIONS

La collectivité a pour mission de collecter, transporter et traiter les eaux usées des usagers raccordés à un réseau d'assainissement. On parle alors d'assainissement collectif. Elle assure aussi des missions de conseil et de contrôle auprès des administrés disposant, pour des raisons techniques, de fosses septiques. On parle alors d'assainissement non-collectif ou ANC.

L'assainissement non-collectif représente 1 759 installations (données 2018).

BILAN 2019

LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Afin de financer la compétence, toute personne raccordée paie une redevance composée d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable fonction des volumes consommés. Suite à la fusion de 2017, il a été décidé de faire converger les différents tarifs du territoire vers un tarif cible en 2020 de 45 € TTC pour la part fixe et de 1,69 € TTC par m³.

CHIFFRES CLÉS

- **455 Kilomètres** de réseaux,
- **5 000 Regards**,
- **47 postes de relevage,**
- **8 Unités d'épuration**,
- Plus de **400 pompes** et équipements électromécaniques.
- **1 759 installations** en assainissement non-collectif

LE PÔLE CONFORMITÉ

Ce pôle a pour mission d'assurer l'interface entre le domaine privé et le domaine public. Il instruit les demandes de branchements (DUA), assure les contrôles dans le cadre des ventes et traite aussi les déclarations de travaux (DT/DICT), réalisées à chaque fois qu'une entreprise réalise des fouilles sur le domaine public.

En 2019, il a ainsi géré : 145 DUA, 528 contrôles et 1625 DT/DICT.

LE PÔLE RÉSEAUX

Ce pôle assure le transport et la collecte des eaux usées jusqu'aux stations de traitement via les réseaux et les ouvrages de pompage. **Pour cette année:**

- **37,6 kilomètres de réseaux curés,**
- **3,3 kilomètres de réseaux réhabilités par chemisage,**
- **6 kilomètres de réseaux inspectées,**
- **256 interventions (curage curatif, réparation de tampons...),**
- **3 postes de relevage remis en état.**

LE PÔLE STEP

Ce pôle a pour mission la dépollution des eaux avant leur rejet dans le milieu naturel. Il assure l'exploitation de 8 unités de traitement. La CCPEVA exporte aussi une partie de ses effluents vers des stations d'épuration qu'elle ne gère pas. Il s'agit de celles de Thonon et Saint Gingolph Suisse. **En 2019:**

- **1 214 077 m³ d'effluents traités sur le territoire de la CCPEVA,**
- **324 tonnes de boues produites, destinées principalement à l'épandage et au compostage,**
- **1 764 507 kilowattheures consommés,**
- **240 tonnes de réactifs chimiques consommés,**

L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

79 contrôles ont été réalisés. 78% des installations contrôlées n'étaient pas conformes, 9% l'étaient avec réserve et 13% étaient conformes.

LES GRANDS TRAVAUX EN 2019

La collectivité poursuit sa politique d'extension de ces réseaux d'assainissement initiés dans le cadre de son schéma directeur. En 2019, les travaux suivants ont été réalisés :

Travaux	Etat d'avancement (fin 2019)	Montant prévisionnel (€HT)	Montant investi (€HT)	Nb d'habitations raccordables
Bonnevaux Hameau de Miville	Achevé	325 984,50 €	190 963,27 €	16
Abondance Charmy	Achevé	277 798,00 €	187 392,25 €	22
Réhabilitation de la station d'épuration de Chevenoz	Achevé	205 800,00 €	186 208,64 €	
Bernex Chez Masson	En cours d'achèvement	801 000,00 €	593 421,11 €	35

COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté de communes est en charge du tri sélectif, de la collecte et du traitement des ordures ménagères dans les 22 communes du territoire.

MISSIONS

Le service déchets organise la collecte et le traitement de plus de 10 000 tonnes de déchets produits chaque année par les habitants du territoire. Pour y parvenir, le service s'articule autour de plusieurs missions :

- Optimiser les circuits de collecte : poursuivre la mise en place de containers enterrés ou semi-enterrés de capacité plus grande.
- Développer de nouvelles filières de tri : s'organiser pour diminuer la part des ordures ménagères
- Renforcer les campagnes de sensibilisation auprès des publics (scolaires, professionnels, associations, commerçants, particuliers, syndics...) pour mieux trier, réduire ses déchets, recycler, lutter contre les incivilités

Collectes (en tonnes)

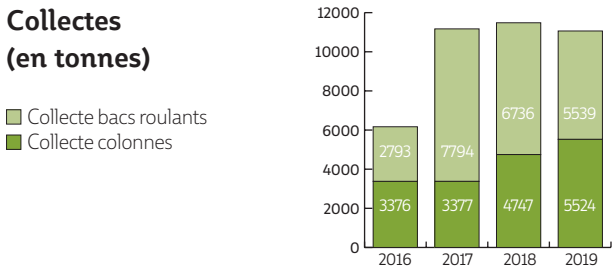

	2017	2018	2019
Total ordures ménagères collectées (en tonnes)	11 193	11 484	11 063

OPTIMISER LES CIRCUITS DE COLLECTE

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les agents de collecte représentent la partie la plus visible du service. Ils sillonnent les routes toute l'année, six jours sur sept, jours fériés inclus, pour récupérer les déchets déposés dans les bacs et les containers des 22 communes. Répartis sur 4 secteurs du territoire, 12 agents de la communauté de communes assurent en direct le ramassage des bacs roulants du territoire, 2 agents collectent les containers de la vallée d'abondance (OM et tri) et une partie du secteur du bord du lac et du plateau de Gavot. Le reste est collecté par un prestataire privé.

Les tournées démarrent à 6h du matin jusqu'à 13h, du lundi au vendredi, et le samedi en période de forte affluence touristique (l'hiver en montagne, l'été sur les bords de lac). Les fréquences de collecte sont en effet adaptées en fonction du secteur géographique et de la densité de population, ainsi qu'à la saisonnalité. En été comme en hiver, les bacs et containers sont ramassés plus souvent pour répondre aux pics de fréquentation touristique. En fin de tournée, les camions s'acheminent vers le four d'incinération ou le centre de tri d'Ortec, situés dans la zone de Vongy. Chaque camion est pesé afin d'évaluer le tonnage collecté. Les déchets destinés au recyclage sont triés et c'est à ce moment qu'est évaluée la qualité du tri.

Les ordures ménagères de Châtel ont été acheminés pour incinération au SATOM (Usine d'incinération et de valorisation à Monthey en Suisse).

Nombre de containers installés en 2019

Commune	Colonne OM	Colonne TRI	Colonne VERRE	Volume enlevé en bacs roulants (litres)
LA CHAPELLE D'ABONDANCE	1			0
CHATEL	20	16	13	92400
BERNEX	1		1	0
THOLLON LES MEMISES	2	2	1	16940
SAINT-PAUL-EN- CHABLAIS	2	1		5390
SAINT GINGOLPH	3	1	1	0
MAXILLY	2			0
NEUVECELLE	1	1		0
LUGRIN	2	1	1	13860
PUBLIER	6	4	2	10780
CHEVENOZ	1			0
LARRINGES	2	1		1400
TOTAL	43	27	19	48370

POURSUIVRE LA MISE EN PLACE DE CONTAINERS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS

Pour optimiser la collecte, la CCPEVA implante des containers enterrées ou semi-enterrées de grande capacité. Ces points d'apport volontaires sont composés de containers pour les emballages recyclables (cartonnettes, bouteilles plastiques, papier...), pour le verre et les ordures ménagères.

En 2019, 89 containers ont été installés sur les communes de la CCPEVA pour un montant de 456 580€.

La communauté de communes prend en charge l'achat des colonnes tandis que les communes s'occupent des travaux de génie civil (enfouissement des colonnes, aménagement des abords).

A terme, sur le territoire, ce sont l'ensemble des bacs roulants individuels qui seront ainsi remplacés.

Les tonnages des emballages recyclables triés ont légèrement augmenté entre 2018 et 2019 mais ils restent dans la moyenne départementale. La CCPEVA se situe cependant en dessous de la moyenne nationale. Les ambassadeurs du tri œuvrent au quotidien pour améliorer les habitudes des habitants du territoire. Le recyclage du verre sur le territoire est de son côté en constante augmentation et supérieur à la moyenne départementale.

Evolution de la collecte Tri sélectif et verre (en tonnes)

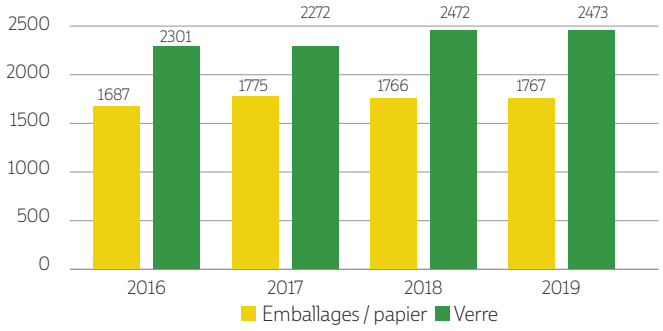

Emballages recyclables	2016	2017	2018	2019	Part des déchets triés sur le tonnage total
Emballages/ Journaux/ magazines	**1687** 43kg/hab/an	**1775** 45kg/hab/an	**1766** 43kg/hab/an	**1767** 43kg/hab/an	13,3 %
	Moyenne Haute-Savoie		43kg/hab/an	43kg/hab/an	
	Moyenne nationale		44kg/hab/an	44kg/hab/an	
Verre	**2301** 58kg/hab/an	**2272** 57kg/hab/an	**2472** 59kg/hab/an	**2473** 59kg/hab/an	17,8%
	Moyenne Haute-Savoie		43kg/hab/an	43kg/hab/an	
	Moyenne nationale		29kg/hab/an	29kg/hab/an	

DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE TRI

LES TECHNIQUES DE TRI ET LES FILIÈRES SE DÉVELOPPENT

L'objectif premier du tri est de réduire les déchets et d'accroitre la part de déchets recyclés. Cela permet de prélever moins de ressources naturelles et d'économiser les énergies fossiles qui sont normalement nécessaires à la fabrication de toutes les choses qui nous entourent et font notre quotidien.

La loi sur la transition énergétique vise à diminuer la part des ordures ménagères en permettant le traitement de tous les plastiques car un certain nombre d'entre eux finissent encore aujourd'hui dans notre poubelle grise : pots de yaourts, barquettes, films et sacs plastiques. Les centres de tri vont devoir s'adapter d'ici 2022.

Un autre grand objectif, toujours dans l'idée de réduire la part de déchets incinérables, est l'augmentation de la collecte de biodéchets (tous les déchets organiques, alimentaires). Ils représentent aujourd'hui 30% du volume de la poubelle. La multiplication des composteurs, notamment collectifs, est l'une des solutions à privilégier.

EFFONDREMENT DU MARCHÉ DES PAPIERS-CARTONS

En 2019, les usines papetières implantées en France ont sérieusement été affectées par l'effondrement de la filière de recyclage des papiers-cartons à cause de la fermeture du marché chinois et la saturation des usines papetières asiatiques qui reprenaient les excédents de la France et de l'Europe.

Dans cette situation d'excédent de l'offre par rapport à la demande, les prix de reprise, déjà très bas, ont encore plus chuté. L'écoulement du papier-carton issu du tri a été très difficile, ce qui a entraîné une baisse des recettes.

Fréquentation des déchetteries en 2019

Nb de passage

Vacherrese	5775
Miolène	12734
Lugrin	38019
Vinzier	35028
Champanges	4660
Bernex	5935
Chatel	7247

LES DÉCHETTERIES

La communauté de communes gère 7 déchetteries réparties sur le territoire (4 sur le pays d'Evian et 3 en vallée d'Abondance).

Tout ce qui ne peut pas aller dans les containers (semi)-enterrés doit être obligatoirement emmené dans l'une des sept déchetteries du territoire. Les 7 agents de déchetterie sont à la disposition des visiteurs pour les accueillir et les orienter en fonction des déchets amenés. Ils garantissent ainsi la bonne qualité du tri, une étape cruciale avant d'être acheminé vers les bonnes filières de traitement.

En 2019, la CCPEVA a installé une benne éco-mobilier à Lugrin. Elle rejoint celle déjà installée à Vinzier.

Les encombrants de la déchetterie de Châtel ont été acheminés pour incinération au SATOM (Usine d'incinération et de valorisation à Monthey en Suisse).

UN SERVICE GRATUIT POUR LES PARTICULIERS, PAYANT POUR LES PROFESSIONNELS

L'accès aux déchetteries est gratuit pour l'ensemble des usagers du territoire. Les professionnels sont acceptés, sous réserve d'avoir une vignette d'accès (fournie gratuitement par la CCPEVA sur justificatifs). Cette vignette permet d'identifier l'entreprise et de lui facturer ses apports en fonction du type de déchets et du volume apporté. De plus, les professionnels justifiant d'un chantier sur le territoire de la CCPEVA peuvent exceptionnellement accéder aux déchetteries. Ils se verront appliqués une majoration de 50% sur les tarifs en déchetterie par rapport aux professionnels du territoire.

Ce tarif a été fixé par la délibération du 19 janvier 2018, dans le but de favoriser l'accès aux particuliers, de ne pas saturer les déchetteries et de permettre à la CCPEVA de couvrir les frais liés au transport et au traitement des déchets des professionnels.

Tarifs pour les professionnels.

FLUX	Tarif au m³ (€ TTC)	Volume maxi. accepté par jour
Encombrant	25€/m³	3 m³ par jour
Gravats	20€/m³	2 m³ par jour
Déchets vert	10€/m³	3 m³ par jour
Bois	25€/m³	3 m³ par jour
Pneus	-	4 unités
Huiles minérales	-	10L

Tonnage des sept déchetteries

Etant donné leur taille et leurs périodes d'ouvertures, les déchetteries de Lugrin, Vinzier et Châtel ont les tonnages les plus importants, tous flux confondus.

FLUX (TONNES)	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Batteries	11	13	15	3,5	-76,67 %
Bois	1666	1821	1974	2011	1,87 %
Cartons bruns	421	494	488	599	22,73 %
Déchets dangereux (DDS)	37	32	38	50	31,58 %
Déchets électroniques (DEEE) en mélanges	255	197	216	252	16,67 %
Déchets verts	3577	2924	2790	2711	-2,83 %
Encombrants	1993	2887	2798	3041	8,68 %
Ferrailles	466	557	571	632	10,68 %
Gravats	1540	1460	1650	1394	-15,52 %
Huile alimentaire	3	9	20	7,5	-62,50 %
Huile de vidange	10	17	15	14,12	-5,87 %
Mobilier usagé	93	96	113	101,6	-10,09 %
Piles	3	4	3	3,6	20,00 %
Pneus	28	68	98	98,35	0,36 %

LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

LES CARTONS BRUNS

La croissance constante des achats en ligne engendre une forte augmentation des déchets cartons à traiter. Les cartons bruns, qui doivent normalement être amenés en déchetterie, sont très souvent déposés dans les containers gris ou jaunes, voire directement au sol, alors qu'ils font partie d'une collecte bien spécifique.

Afin de répondre à ce besoin et faire cesser les incivilités, en 2019, des containers spécifiquement réservés à la collecte des cartons bruns sont installés dans plusieurs communes du territoire :

- Abondance (collège)
- Chevenoz (l'Oratoire, le long de la route départementale)
- Evian (Palais des festivités, place de la Libération)
- Féternes (Chez Divoz)
- Larringes (garage communal)
- Marin (salle des fêtes)
- Meillerie (bord du lac)
- Neuvecelle (Milly)
- Saint-Paul (services techniques).

La collecte des cartons bruns des commerçants et des colonnes a été repris en régie depuis le 1er janvier 2019 par la communauté de communes pour Evian, Neuvecelle et Publier. La collecte est assurée une fois par semaine.

En 2019, 111 tonnes de cartons ont été collectées.

Les habitants peuvent également déposer leurs cartons dans les déchetteries du territoire.

LES HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES

Toutes les déchetteries de la CCPEVA sont équipées de dispositif de récupération des huiles alimentaires usagées. Afin d'améliorer les conditions de stockage et de transport, la CCPEVA a installé, pour une phase de test, deux «baraques à huile» sur les déchetteries de Vinzier et La Chapelle d'Abondance.

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

En 2019, 730 sapins ont été collectés sur 14 communes volontaires. Les sapins collectés ont ensuite été transformés en compost à Terragr'Eau.

Chiffres en tonnes

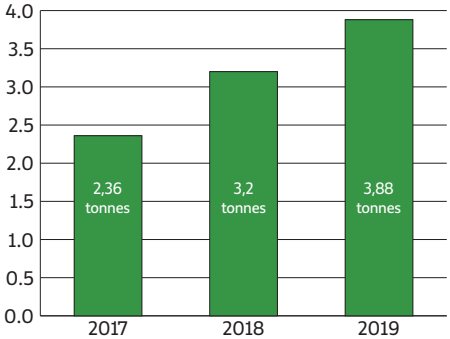

LES COLLECTES LORS DE MANIFESTATIONS PONCTUELLES

Lors de manifestations importantes, la CCPEVA peut mettre à disposition ponctuellement des containers pour les ordures ménagères, le tri et le verre sous forme de bacs roulants ou de colonnes aériennes. Ces bacs roulants et colonnes supplémentaires sont ajoutés aux collectes habituelles.

LES TEXTILES-LINGES-CHAUSSURES (TLC)

La collecte des Textiles-Linges-Chaussures est mise en place via des bornes d'apport volontaires. Ces TLC sont collectés par l'entreprise d'insertion Atelier Re-née, basée à Thonon-Les-Bains. En parallèle de la revalorisation matière, cette entreprise sociale propose un magasin de revente à prix coutant des vêtements collectés dans ces bornes.

On remarque que les tonnages apportés augmentent progressivement chaque année avec un nombre de point d'apport répartis à raison de 1 à 2 points par communes sur tout le territoire.

LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX (DASRI)

Au 1er janvier 2012, la collecte des DASRI a été mise en place, directement en pharmacie, via l'organisme « La Collecte Médicale ». Depuis janvier 2016, la collectivité a choisi d'adhérer à l'Eco Organisme DASTRI, qui permet une collecte gratuite de ce type de déchets. L'ensemble des officines du territoire de la CCPEVA adhérent à ce système. Des fûts, mis à leur disposition gratuitement, sont collectés chaque semaine. Grâce à ce dispositif, les pharmacies acceptent les déchets de malades en auto traitement, comme par exemple les seringues ou les compresses.

VERS LA CRÉATION D'UN PÔLE RESSOURCERIE DU CHABLAIS

La CCPEVA est membre du collectif d'acteurs locaux, regroupés en une association ayant pour objet la création d'une ressourcerie multi-filière dans le Chablais. Cette association est constituée de trois collèges : un collège citoyen, un collège structures fondatrices (acteurs de l'économie sociale et solidaire) et un collège collectivités. La CCPEVA a adhéré à l'association par délibération du 16 octobre 2019.

Le pôle ressourcerie du Chablais répond à plusieurs enjeux stratégiques pour le territoire :

- **Economique :**
  - Participer à la diminution des coûts de traitement des déchets
  - Stimuler l'économie circulaire et les modes de consommation plus sobres et plus accessibles à tous
  - Créer une offre de services, notamment aux entreprises, de tris multifilières
- **Environnemental :**
  - Accompagner le territoire dans la réalisation des objectifs de développement durable
  - Limiter les gaspillages en donnant une seconde vie aux objets et matériaux
- **Social :**
  - Développer un modèle économique créateur d'emplois locaux durables et des nouveaux métiers de la transition énergétique
  - Proposer un tiers-lieu multi-usage de partage, de rencontres, d'échanges et de créativité

POURSUIVRE LA SENSIBILISATION DES PUBLICS AUX BONNES PRATIQUES DU TRI ET À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

La sensibilisation aux enjeux du tri est une mission prioritaire de la communauté de communes pour faire évoluer les mentalités et permettre d'améliorer la qualité du tri. Le service déchets va au contact du public pour expliquer et argumenter l'intérêt du tri. Les campagnes de sensibilisation sont adaptées aux publics visés. Deux ambassadeurs du tri sont chargés de la sensibilisation et de l'accompagnement des habitants sur ce sujet.

LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Chaque année, les ambassadeurs du tri mènent des actions auprès des écoles, des collèges et lycées. Les enfants, dès le plus jeune âge, sont très sensibles à la protection de l'environnement. Ils comprennent qu'il s'agit de leur avenir.

Les ambassadeurs du tri proposent différentes activités aux enseignants de toutes les écoles et collèges du territoire. Sous forme d'ateliers ludiques, les interventions se déroulent sur une ou plusieurs séances. Des visites du centre de tri et des participations à des journées de nettoyage peuvent également être organisées.

En 2019, les ambassadeurs du tri sont intervenus dans **7 écoles primaires** (Evian-les-Bains, Marin, Neuvecelle, Publier, Saint-Gingolph et Vacheresse) représentant **1 244 enfants de la maternelle au CM2**.

LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Les ambassadeurs du tri sont présents sur des marchés spécifiques et sur certaines manifestations environnementales importantes. Ils animent des stands en déchetterie ou dans les grandes surfaces pour sensibiliser sur l'éco-consommation, le compostage/le paillage, le recyclage des textiles et les solutions pour réduire ses déchets.

En 2019, près de 700 personnes ont été sensibilisées au cours de

- **5 animations communales (foire, marché, forum, fête de village)**
- **11 animations en déchetterie**

LA SENSIBILISATION EN PORTE À PORTE

Lors de mise en place de colonnes en points d'apport volontaire, d'enlèvements de bacs roulants ou des comportements inciviques récurrents, les ambassadeurs du tri vont sensibiliser les habitants, directement en porte à porte. Ainsi les usagers sont informés sur les changements de mode de collecte des déchets proche de chez eux. C'est aussi l'occasion pour les ambassadeurs de rappeler les consignes de tri et les bons gestes à avoir.

Le porte à porte permet également de cibler des messages et certains quartiers lorsque le service déchets constate des erreurs récurrentes de tri à un point d'apport.

En 2019, 2 746 habitants ont été sensibilisés en porte-à-porte.

LE COMPOSTAGE

Afin d'atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique et notamment celui portant sur la diminution des biodéchets dans les ordures ménagères, la CCPEVA a lancé des opérations pour inciter les particuliers à se doter d'un composteur à usage domestique. **Ainsi en 2019, 208 foyers ont choisi d'acquérir un composteur avec la participation de la CCPEVA.**

Les acquéreurs reçoivent une aide pour bien démarrer le compostage. Les ambassadeurs du tri restent à leur disposition si besoin.

Le compostage peut aussi être semi-collectif en se faisant en pieds de petits immeubles. Ce système est encore peu développé sur le territoire de la CCPEVA et mériterait d'être promu sur les communes urbaines auprès des petits et moyens collectifs. La gestion de ces composteurs pourrait se faire via des associations communales.

LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS

Tout dépôt sauvage autour des containers ou dans la nature constitue une infraction selon la loi.

Les conséquences de ces incivilités :

- Insalubrité et problème d'hygiène autour des containers
- Risque de blessure pour les usagers et les agents de collecte
- Image négative de notre territoire
- Manque de respect envers les agents et les autres habitants
- Coût supplémentaire pour les contribuables car la mairie est obligée de ramasser ces déchets et nettoyer les points d'apport

Depuis le 1er janvier 2018, les collectivités peuvent appliquer des sanctions associer à la police et la gendarmerie afin de lutter contre ces incivilités qui perdurent. Selon le type de déchet, l'amende varie **de 68€ à 1500€**. Les frais d'enlèvement par les agents sont également à la charge de la personne sanctionnée.

ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans la poursuite du projet de territoire, la CCPEVA travaille à la prise en compte des enjeux de préservation de l'environnement et la biodiversité, de la transition énergétique et écologique, et du développement durable. L'objectif est de viser l'excellence et l'exemplarité en impulsant une dynamique territoriale.

MISSIONS

La communauté de communes a engagé son Plan Climat Air et Energie Territorial (PCAET), finalisé son Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) avec le Département et son Plan Pastoral Territorial (PPT) avec la Région. La CCPEVA a également candidaté et été sélectionnée pour la réalisation d'un contrat de transition écologique (CTE) avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

CHIFFRES CLÉS

ALPAGES :

- **7300 hectares d'alpages, 128** alpages, près de **5 500** animaux en 2018 ;
- Travaux réalisés 2010/2016 : **2 245 000€ de travaux** et **1 351 000€** de subventions Région, Département, Europe.
- Travaux prévus 2019/2025 : **3 800 000€** de travaux et **2 700 000€** de subventions envisagées :

BIODIVERSITÉ :

- **14 sites naturels** emblématiques, **3 500 hectares**
- Montant prévisionnel des actions : **6 800 000€** d'actions, 4 000 000€ de subventions du Département, 1 200 000€ de la Région et l'Europe.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Plan Climat Air Energie Territorial, finalisé en 2019
- Contrat de Transition Ecologique : **8 actions phares**

ACTIONS PHARES 2019

1/ TRAVAUX EN ALPAGES ET SOUTIEN À L'AGRICULTURE

Le Plan Pastoral Territorial, outil financier de la Région, a été renouvelé fin 2018 et a été validé par la Région en 2019. Un comité de pilotage s'est tenu en décembre 2019 pour un dossier de restauration de chalet d'alpage et création de logement pour l'alpagiste. Celui-ci devrait être instruit par la Région et validé en 2020.

La stratégie pastorale territoriale ENS, outil financier du Département dans le cadre du contrat de territoire ENS, a été réalisée en 2019. Elle s'est appuyée sur le travail pour le renouvellement du PPT et les réunions faites avec les agriculteurs ayant permis d'identifier les projets à venir. Les enveloppes et projets éligibles au Département étant plus vastes, ce sont près de 3 millions d'euros de travaux prévus entre 2020/2025. Le CTENS devrait être validé en janvier 2020 permettant le dépôt de dossiers. Les bénéficiaires peuvent être les associations foncières pastorales ou les communes.

Le Plan Agro-environnemental se termine en 2019 pour une partie des agriculteurs. Ces aides directes aux agriculteurs engagés dans des démarches agro-environnementales sont rendues possibles par le soutien logistique et financier de la CCPEVA. Ce sont près de 1 000 hectares engagés, 50 agriculteurs et 1 million d'aides FEADER (Europe), Etat (Natura 2000) et CCPEVA distribuées sur 5 ans.

2/ PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le contrat de territoire ENS, outil de préservation des espaces naturels sensibles et la biodiversité du Département a été finalisé en 2019. Une présentation du plan d'actions, issu du plan biodiversité Pays d'Evian et enrichi des enjeux locaux, a été faite à la commission environnement du département en septembre 2019. Un dernier comité de pilotage réunissant près de 40 partenaires en décembre a permis de déposer le dossier au Département. Le plan d'actions associe la gestion des sites naturels (Réserve du Delta de la Dranse, sites ENS) et les projets plus locaux des communes.

L'atlas de la biodiversité, en cours avec l'Agence Française de la Biodiversité sur le territoire de la vallée d'Abondance, a rendu ses résultats intermédiaires (premiers inventaires), et une réunion technique a pu se faire en présence du Département. Le plan d'actions finalisé en 2020 sera ajouté dans le cadre d'un avenant au CTENS. Des animations scolaires ont pu être proposées dans ce cadre par la LPO et la FRAPNA, prestataires retenus aux côtés d'Asters pour réaliser cet atlas.

Entretien et restauration des zones humides : Dans le cadre de sa mission d'entretien, de protection et de valorisation des zones humides du territoire, la CCPEVA a effectué en 2019 des travaux de gestion conservatoire consistant en des chantiers d'arrachage de plantes invasives (été), de débroussaillage et d'arrachages de ligneux (hiver) et de fauche et broyage mécanique (été, automne). Ces travaux permettent de maintenir les espèces patrimoniales présentes sur les sites ainsi que les services rendus par ces milieux. Une mobilisation importante des services de la CCPEVA a permis d'obtenir des soutiens : de l'Etat et de l'Europe (Contrat Natura 2000), régionaux (Agence de l'Eau) et locaux (APIEME), qui représentent entre 50 et 100% des financements dédiés en 2019.

Afin de mener à bien ces travaux d'entretien, une animation foncière est menée en parallèle, une visite de terrain avec les propriétaires et des rendez-vous ont été organisés. Première de la sorte dans le département, la société Enedis et la communauté de communes ont signé le 16 septembre 2019 une convention de partenariat portant sur la gestion des milieux naturels aux abords des lignes électriques afin de préserver ces espaces ainsi que les espèces animales et végétales qu'ils abritent.

3/ LE CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CTE)

La communauté de communes a été sélectionnée par la Ministère de la transition écologique et solidaire suite à sa candidature pour mettre en place un contrat de transition écologique (CTE). Cet outil innovant est basé sur les spécificités et les besoins de chaque territoire en associant collectivités locales, associations, habitants et entreprises pour engager une conversion globale autour de projets durables et concrets. Le CTE permettra d'aller plus vite dans la mise en œuvre des actions en bénéficiant du soutien des services de l'Etat dans un rôle de facilitateur. L'annonce officielle de la sélection de la CCPEVA a été faite à Paris le 7 juillet 2019, lors d'un évènement organisé par le Ministère.

Les partenariats envisagés : Etat, Région, DDT 74, Territoires Conseils, Caisse des dépôts, ADEME, Banque des territoires, acteurs de l'hydrogène, CAUE74, CEREMA, entreprises du BTP, BTP74, communes volontaires, acteurs scientifiques, Triveo, Agence Savoie Mont Blanc Eco mobilités, les entreprises locales, communes, associations, DIRECCTE, Agence locale du Chablais, agriculteurs ... Une réunion de travail s'est tenue en novembre 2019 afin de valider les actions et les partenariats.

Les fiches actions remontées envisagées sont :

- Phase d'expérimentation sur la prise en compte des bio-déchets au méthaniseur Terragr'eau
- Optimisation du méthaniseur de la STEP d'Abondance – valorisation du biogaz en hydrogène et production d'hydrogène à partir de biomasse
- Efficacité énergétique et écologique des constructions neuves et rénovations
- Création d'un outil de compensation carbone volontaire sur les zones humides
- Collecte des déchets plastiques flottants du Lac Léman
- Mobilité des salariés des entreprises locales
- Optimisation des circuits courts autour de la cuisine centrale et confortement de l'offre agricole locale
- Sensibilisation des habitants par des outils innovants

4/ SENSIBILISATION DES PUBLICS

PUBLICS SCOLAIRES :

Plusieurs écoles du territoire, comme Neuvecelle et Champanges, ont pu découvrir les zones humides en classe ou sur le terrain grâce à la malle pédagogique " zones humides " créée en lien avec les services de l'Éducation Nationale.

D'autres écoles (Publier, Thollon, Abondance) ont pu également découvrir les forêts alentours et leur biodiversité, comprendre le cycle de vie des arbres et leurs liens étroits avec les animaux. Une formation a été proposée par la CCPEVA aux enseignants de maternelle, en lien avec l'Inspection académique d'Evian, pour découvrir des outils pédagogiques sur le thème de la forêt.

Des ateliers en classe de construction de nichoirs à mésanges, abris à chauves-souris et hôtels à insectes (Abondance) ont également eu lieu afin de sensibiliser les enfants à la préservation de la biodiversité à proximité de l'école.

Nombre de classes : 11 à partir de septembre 2019

Thématiques : zones humides, forêt, biodiversité (oiseaux, chauves-souris, insectes)

La CCPEVA a également participé à la journée de la science de l'inspection académique avec au programme : découverte des rôles des zones humides et de la faune qui y habite.

GRAND PUBLIC :

Les animations grand public (nuit de la chauves-souris en août ; Festileman...) ont également permis de sensibiliser les plus grands avec notamment la journée mondiale des zones humides organisée début mars au Jardin de l'Eau du Pré Curieux à Evian.

Près de 500 personnes ont ainsi pu y découvrir la biodiversité.

DÉFIS FAMILLES :

La communauté de communes a lancé en décembre 2018 deux défis ludiques à ses habitants, près 250 personnes ont participés.

- 44 familles se sont lancées dans le défi " Énergie positive ".
- 53 familles se sont lancées dans le défi "Zéro déchet".

Le bilan est très positif :

- Le poids moyen des poubelles d'une famille participante (ordures ménagères + verre + emballages + déchetterie) est passé de 34,6kg par mois en début de défi à 24,1kg en fin de défi, soit une baisse de 30%.
- Sans effectuer de travaux et sans se mettre dans des situations d'inconfort, les équipes " énergie positive " ont réalisé en moyenne 28% d'économie d'énergie, soit plus de 360€/an !

PLANTES INVASIVES :

Les plantes exotiques envahissantes, dites plantes invasives, sont des plantes introduites hors de leur aire de répartition naturelle, et qui peuvent avoir de forts impacts négatifs sur la biodiversité locale et/ou le fonctionnement des écosystèmes, la santé et les activités économiques. Cette année, les services techniques communaux ont été formés à la reconnaissance et à la gestion de ces plantes. Une carte interactive a été mise en ligne sur le site internet de la CCPEVA afin de permettre à chaque citoyen de repérer les plantes invasives du territoire.

www.cc-peva.fr/2616-plantes-invasives.htm

5/ LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial, qui pose les jalons de l'action du territoire en matière énergétique et écologique pour les années à venir, a été adopté par le conseil communautaire. Les travaux d'état des lieux et de prospectives réalisés dans le cadre des études PCAET ont mis à jour des enjeux prioritaires pour le territoire et le plan d'actions pour atteindre ces objectifs d'ici 2050.

Les enjeux identifiés :

Au cours de nombreuses réunions de travail (conseillers communautaires), réunions de concertation (théâtre forum) et ateliers (élus, socioprofessionnels, associations), les enjeux suivants ont pu être identifiés pour le territoire :

- Des efforts énergétiques à réaliser.
- Déploiement des énergies renouvelables.
- La mise en place de mesures pratiques en faveur de la qualité de l'air.
- La préservation du potentiel du territoire en termes de stockage du carbone.
- La nécessaire adaptation du territoire au changement climatique.

Ces enjeux se traduisent en un plan d'actions décliné en 5 axes :

- Développer l'économie locale et circulaire
- Tendre vers un territoire à l'urbanisme et aux mobilités durables
- Devenir un territoire sobre et efficace en énergie
- Adapter le territoire au climat de demain
- Conforter l'exemplarité du territoire et des collectivités membres

Le document a été soumis au public (consultation) et aux personnes publiques associées (Préfet de Région, Région AURA) durant l'été et l'automne 2019. La synthèse des avis et remarques a fait l'objet d'une réunion avec le conseil communautaire pour valider les remarques à prendre en compte. Le document sera soumis à l'approbation finale en janvier 2020. Le pays d'Evian - vallée d'Abondance sera ainsi le second PCAET validé dans le département.

La réalisation complète du plan d'actions doit permettre, à horizon 2050 :

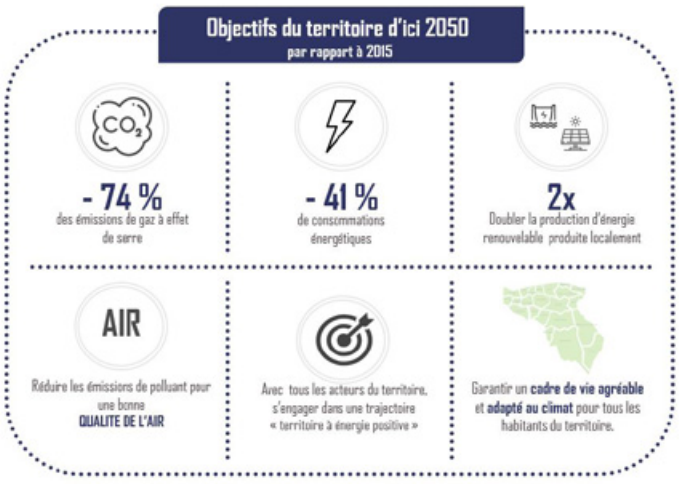

INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

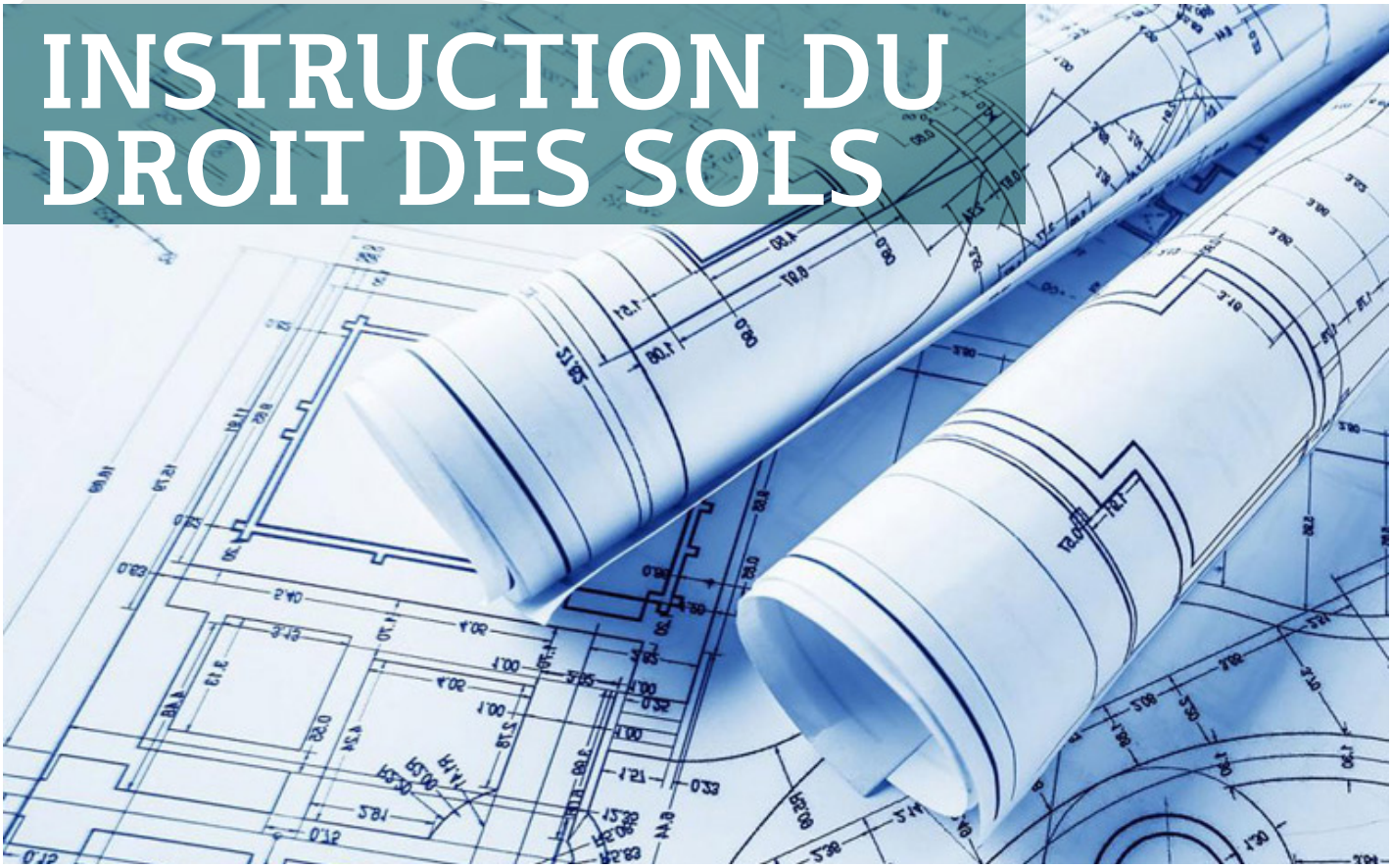

Le service d'instruction du droit des sols de la communauté de communes instruit les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme : certificats d'urbanisme opérationnels, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager ainsi que les remontées mécaniques.

MISSIONS

Dans le cadre de conventions, 17 communes de la CCPEVA adhèrent à ce service. Evian-les-Bains, Neuvecelle, Publier possèdent leur propre service instructeur et Meillerie et Novel relèvent toujours de la compétence Etat. Chaque demande traitée est facturée auprès de la commune concernée.

Ce service d'instruction du droit des sols est donc un service mutualisé. L'urbanisme reste la compétence de la commune. Le service instructeur peut toutefois jouer un rôle de conseil d'appui auprès des mairies et des pétitionnaires pour l'ensemble des questions liées à l'urbanisme tant juridiques que techniques.

CHIFFRES CLÉS

Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, il a été instruit 591 actes soit une recette de 64 760€ pour la CCPEVA.

Par rapport à 2018, le nombre d'actes instruits par le service est en léger recul (-4%). En revanche la recette est en légère hausse (+6%).

Les dossiers instruits par le service se répartissent de la manière suivante :

- **388 permis de construire** (permis de construire, modificatifs, transferts et annulations)
- **21 permis d'aménager** (permis d'aménager, modificatifs, transferts et annulations)
- **2 permis de démolir**
- **128 certificats d'urbanisme opérationnels**
- **49 déclarations préalables**
- **3 remontées mécaniques**

LES TARIFS EN VIGUEUR POUR L'ANNÉE 2019

- Certificat d'urbanisme opérationnel : **61 €**
- Déclaration préalable : **107 €**
- Permis de démolir : **122 €**
- Permis de construire : **153 €**
- Permis de construire modificatif : **100 €**
- Transfert de permis de construire : **100 €**
- Annulation de permis de construire : **100 €**
- Permis d'aménager : **183 €**
- Permis d'aménager modificatif : **100 €**
- Transfert de permis d'aménager : **100 €**
- Annulation de permis d'aménager : **100 €**
- Remontées mécaniques : **100 €**

SERVICES À LA POPULATION

SERVICES À LA POPULATION

Dans le cadre de son projet de territoire et des réflexions menées sur le rôle de la communauté de communes, les élus se sont vite accordés sur la nécessité de développer certains services à la population dans les domaines de la santé, de la petite enfance, de l'aide aux personnes âgées pour favoriser le maintien à domicile, ou encore de la culture et l'apprentissage pour les enfants et les jeunes.

MISSIONS

Dans le cadre des services à la population, la CCPEVA :

- Assure le portage des repas à domicile et soutient des associations ADMR (aide à domicile en milieu rural) œuvrant sur le territoire.
- Intervient dans le domaine de la petite enfance via le relais assistants maternels (RAM) et le soutien du point accueil enfants-parents 1, 2,3... Soleil.
- Organise et soutient l'enseignement de la musique via le schéma intercommunal des enseignements artistiques.
- Soutient le dispositif « savoir nager » dans les écoles et les actions culturelles, pédagogiques et sportives au sein des collèges.
- Elabore et met en œuvre un contrat local de santé dans lequel peuvent notamment s'inscrire des actions de prévention.
- Travaille à la mise en œuvre d'un service public itinérant visant à faciliter l'information, l'accès aux aides et aux droits, et soutient l'antenne de justice et du droit en Chablais.
- Intervient pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes via le soutien financier à la mission locale jeunes du Chablais.
- Mène une réflexion sur sa future politique d'interventions sociales dans le cadre d'une analyse des besoins sociaux.
- Assure la gestion et l'entretien de bâtiments publics.

CHIFFRES CLÉS

- **72 090 € consacrés à l'aide à domicile** auprès des personnes âgées,
- **294 173 € alloués aux écoles de musique** dans le cadre du schéma intercommunal des enseignements artistiques,
- **1478 jeunes** sensibilisés aux addictions,
- **Une centaine de personnes** sensibilisées et formées à la question de la qualité de l'air intérieur,
- **53 808 € attribués à la mission locale jeunes** du Chablais qui œuvre pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,
- **320 000 €** à destination du dispositif **« savoir nager »** et **26 619 €** pour soutenir les activités culturelles, pédagogiques et sportives mises en place dans les collèges,
- **41 181 €** dédiés à l'antenne de justice et du droit en Chablais,

RAM

- **152 professionnels** ont bénéficié d'un renseignement individuel,
- **242 familles** ont bénéficié d'une information collective ou individuelle,
- **198 temps collectifs** ont été animés répartis sur 8 communes

ACTIONS PHARES 2019

1/ ELABORATION ET VALIDATION DU SCHÉMA INTERCOMMUNAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Elaboré en concertation suite à un diagnostic réalisé en 2018, ce schéma a pour principal objectif de garantir une équité d'accès de la population aux enseignements artistiques sur le territoire de la CCPEVA. Il est effectif depuis le 1er septembre 2019 et concerne l'ensemble des écoles de musique.

2/ SANTÉ : SECONDE ÉDITION DE L'ADDICT'O VILLAGE

Village de prévention des addictions auprès des 15-25 ans, l'Addict'O village a connu une forte affluence avec 1 478 jeunes participants !

3/ RENFORCEMENT DES ACTIONS DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS POUR RÉPONDRE À UN BESOIN CROISSANT

- Mobilisation croissante des assistants maternels et gardes à domiciles par rapport à leur professionnalisation et leur accompagnement
- Forte demande de soutien auprès des parents
- Augmentation de la fréquentation des temps collectifs du RAM

4/ ÉTUDE POUR METTRE EN PLACE UN ESPACE FRANCE SERVICES

CULTURE MUSICALE

Depuis 2011, la communauté de communes soutient les écoles de musique du territoire dans le cadre de sa compétence « culture et patrimoine ».

En 2019, l'ensemble des écoles de musique a rejoint le Schéma Intercommunal des Enseignements Artistiques (SIEA) voté par le conseil communautaire et effectif depuis le 1er septembre. Elles bénéficient d'un soutien financier dans ce cadre.

MISSIONS

Elaboré en concertation suite à un diagnostic réalisé en 2018, le SIEA a pour principal objectif de garantir une équité d'accès de la population aux enseignements artistiques sur le territoire de la CCPEVA.

Il vise notamment à :

- Etablir un réseau structurant entre les écoles de musique du territoire.
- Permettre la reconduction de projets d'envergure, comme celui d'« En avant l'Opéra » mené en 2017-2018, ou de projets de proximité.
- Harmoniser les objectifs pédagogiques des établissements d'enseignement artistique.
- Identifier une école de musique référente pour chaque établissement scolaire.
- Animer la vie sociale et culturelle du territoire.

Pour répondre à ces objectifs, trois grandes orientations ont été proposées et feront l'objet d'actions concrètes :

- Orientation 1 : accompagner, organiser, mutualiser et sécuriser le fonctionnement des écoles de musique
- Orientation 2 : harmoniser les cursus et l'offre pédagogique et s'appuyer sur les forces du territoire
- Orientation 3 : faire des établissements d'enseignement artistique des pôles ressources et des acteurs du rayonnement et de l'irrigation culturelle

CHIFFRES CLÉS

- **294 173 €** ont été alloués aux écoles de musique, dans le cadre de la première année de mise en œuvre du SIEA, leur permettant notamment de sécuriser leur fonctionnement et de mettre en place des projets musicaux et pédagogiques inter-établissements.

ACTIONS PHARES 2019

1/ PROJET CUIVRE EN LUMIÈRE

Le premier projet commun a réuni en octobre une soixantaine de jeunes de tout niveau, issus des différentes écoles de musique, pour un concert d'instruments à cuivre à Evian et Bernex. Il a permis de mettre en avant l'étendue des possibilités offertes par la trompette, le cor, le trombone ou encore le tuba !

SERVICE DE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

La communauté de communes propose un service de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées de 65 ans et plus ou atteintes d'un handicap. Certaines dérogations peuvent être accordées aux personnes de moins de 65 ans qui rencontrent des problèmes de mobilité.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les personnes qui souhaitent bénéficier de ce service doivent s'inscrire auprès de leur mairie, qui transmettra ensuite le dossier à la communauté de communes. Prévoir un délai de six jours entre la date d'inscription à la CCPEVA et la première livraison.

CHIFFRES CLÉS

- **29 411 repas** ont été livrés par les agents de la communauté de communes,
- **110 bénéficiaires** en moyenne.

NOMBRE DE REPAS LIVRÉS EN 2019

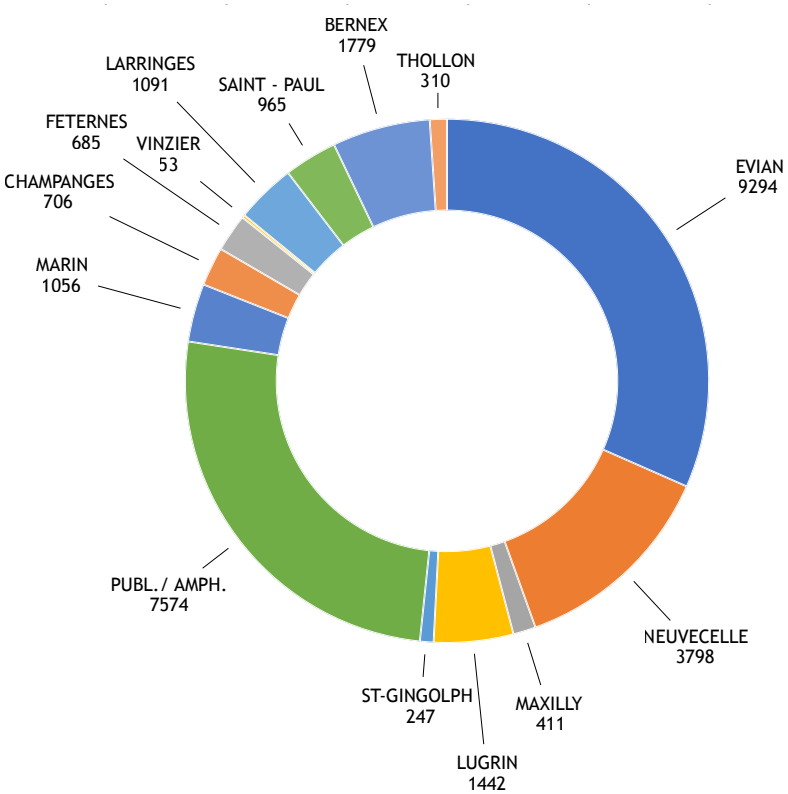

ORGANISATION ACTUELLE :

Deux agents assurent les tournées et un agent à mi-temps est chargé du suivi administratif (factures, commandes des repas). Un autre agent assure les remplacements. Les repas sont commandés auprès de la société Elior (Marignier).

LA LIVRAISON DES REPAS EST ORGANISÉE EN TROIS TOURNÉES :

- **A1 :** les lundi-mercredi-vendredi pour les communes d'Amphion et le centre d'Évian
- **A2 :** les lundi-mercredi-vendredi pour les communes du Haut d'Évian, Neuvecelle, Maxilly, Lugrin, Meillerie et Saint-Gingolph.
- **B :** les mardi-jeudi-samedi pour les communes de Publier, Marin, Champanges, Féternes, Vinzier, Larringes, Saint-Paul, Bernex et Thollon.

Le service fonctionne du lundi au samedi y compris les jours fériés. Le prix du repas facturé aux communes, fixé par le conseil communautaire s'élève à 7.88 € TTC (tarif inchangé depuis 2010).

En vallée d'Abondance, ce service de repas est assuré par les EHPAD.

SANTÉ

Dans le cadre de sa compétence sociale, la CCPEVA élabore et met en œuvre un contrat local de santé dans lequel peuvent notamment s'inscrire des actions de prévention.

MISSIONS

Un contrat local de santé (CLS) a pour finalité première de réduire les inégalités sociales de santé sur un territoire.

En cours d'élaboration, le CLS de la CCPEVA permettra en partie de répondre aux différents problématiques et enjeux repérés suite au diagnostic local de santé restitué en 2018.

En parallèle de cette réflexion, des actions de prévention sont déjà déployées sur le territoire.

CHIFFRES CLÉS

- **1 478 jeunes** de 15 à 25 ans ont été sensibilisés aux addictions.
- **46 professionnels** intervenant dans le secteur de la petite enfance et l'enfance ont été formés à la question de la qualité de l'air intérieur et une cinquantaine de parents sensibilisés.

ACTIONS PHARES 2019

1/ SECONDE ÉDITION DE L'ADDICT'O VILLAGE

Sous l'impulsion de la communauté de communes et suite au succès de la première édition en 2018, l'Addict'O Village a été renouvelé les 5 et 6 novembre 2019 au palais des festivités d'Evian.

Cette deuxième édition a connu une affluence en forte hausse ! 1 478 jeunes de 15 à 25 ans, contre 450 l'an dernier, ont été sensibilisés aux addictions en tout genre : drogues, alcools, écrans, sucre, ... Grâce à la prise en charge financière des transports par la CCPEVA, tous les collèges et lycées du pays d'Evian – vallée d'Abondance ont répondu présent, mais aussi des établissements du reste du Chablais.

Animés par des professionnels de la prévention, du soin en addictologie, de l'animation jeunesse, de l'éducation et plusieurs créateurs artistiques, divers ateliers thématiques et participatifs ont permis aux jeunes de s'exprimer, d'explorer et découvrir leurs ressources à travers le slam, la peinture, ou encore la danse ; de partager de nouvelles expériences autour d'ateliers sportifs, sur l'équilibre alimentaire, ou dans le cadre d'un escape game; et de rencontrer et débattre avec des professionnels à leur écoute.

Parmi les nouveautés en 2019, un atelier sur la santé environnementale proposant, entre autres, la confection de produits cosmétiques naturels, et un atelier sur la création d'œuvres en bois flotté avec le Théâtre de la Toupine.

Par ailleurs, 11 élèves du lycée Anna de Noailles et du lycée professionnel du Chablais se sont impliqués pour l'accueil et l'orientation des jeunes sur place.

L'Addict'O Village est un véritable levier incitant les jeunes à s'exprimer, à prendre soin d'eux et de leur environnement, limitant les risques de tomber dans l'addiction.

L'évènement organisé avec l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA 74) a obtenu le soutien financier de la région Auvergne Rhône Alpes.

Il met en lumière une véritable dynamique de réseau entre professionnels intervenant auprès de la jeunesse et a fait émerger des demandes d'actions de prévention inscrites dans la durée.

2/ SENSIBILISATION À LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

L'homme passe entre 70 et 90% de son temps à l'intérieur de locaux ou d'habitacles où il est soumis à l'action de polluants de nature chimique, physique ou biologique. L'enjeu de la qualité de l'air intérieur apparait comme particulièrement crucial ; d'autant plus pour les enfants qui passent, quant à eux, près de 90% de leur temps dans des lieux clos et notamment dans des lieux d'accueil collectif tels que des crèches ou des écoles maternelles.

Dans ce contexte, la CCPEVA a souhaité faire appel à l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) pour déployer sur le territoire des actions de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur dans le but notamment de favoriser le bien-être du jeune enfant.

Grâce au soutien financier apporté par l'Agence Régionale de Santé (ARS), 3 structures d'accueil collectif situées sur les communes de Châtel, Evian et Larringes ont été formées et accompagnées par l'IREPS sur la problématique air intérieur et santé.

Une demi-journée d'information a également permis de sensibiliser les décideurs institutionnels et incité certains établissements scolaires et municipalités à prendre des mesures.

Deux ateliers pratiques, à Publier et Abondance, organisés dans le cadre des défis familles en faveur de l'environnement puis à l'initiative du RAM, ont par ailleurs permis aux familles et assistants maternels d'apprendre, par le jeu, à identifier les sources de pollution et à fabriquer des produits éco-ménagers non polluants.

Au total, 46 professionnels intervenant dans le secteur de la petite enfance et l'enfance ont été formés et une cinquantaine de parents sensibilisés.

L'ADDICT'O VILLAGE EN CHIFFRES

- **18 ateliers**
- **23 structures partenaires et 45 encadrants**
- **1478 jeunes et 124 accompagnateurs**
- **12 établissements scolaires**
- **Une participation financière de la CCPEVA à hauteur de 7 920 euros**

L'ACTION SOCIALE

La CCPEVA soutient chaque année les activités culturelles et sportives dans les collèges.

Dans le cadre de son action sociale, la communauté de communes soutient divers associations, dispositifs ou actions en faveur des enfants, des jeunes et des personnes âgées. Elle mène plusieurs projets ou réflexions visant à intervenir auprès des publics les plus fragilisés.

MISSIONS

La CCPEVA intervient dans le domaine de la petite enfance via le soutien au **point accueil enfants-parents 1,2,3... Soleil**. Créée à l'initiative du réseau petite enfance du Chablais, 1,2,3... Soleil est une structure qui œuvre dans le domaine de la prévention. Elle permet d'accompagner la parentalité, de favoriser les liens entre parents et enfants mais aussi entre familles, de faciliter la séparation et encourager la socialisation.

La communauté de communes s'engage aussi financièrement pour soutenir le **dispositif «savoir nager»** qui relève d'un apprentissage prioritaire et obligatoire dans les écoles. Cet apprentissage est pratiqué dans les trois centres nautiques du territoire : la Cité de l'Eau à Publier, la piscine d'Évian et le centre nautique de Châtel. Les trois centres mettent chaque année à disposition des maîtres-nageurs pour encadrer les séances et réservent des créneaux horaires spécifiques.

Pour les aider dans la mise en place des activités culturelles, pédagogiques et sportives, la CCPEVA attribue chaque année une **aide financière aux collèges.**

L'intercommunalité participe aussi à la **mission locale jeunes du Chablais** qui œuvre pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Dans le domaine de l'aide aux personnes âgées et du maintien à domicile la communauté de communes soutient les **associations ADMR du territoire.**

Afin de faciliter l'information, l'accès aux aides et aux droits, la CCPEVA finance **l'antenne de justice et du droit en Chablais,** et travaille à la mise en œuvre d'un **service public itinérant** sur le territoire.

Créée en 2002, l'antenne de justice et du droit permet aux usagers un accès au droit par le biais d'informations juridiques sur le droit du travail, le droit de la famille et le droit locatif. L'antenne de justice propose également une aide aux victimes en cas de violences, de vol, d'escroqueries, une aide à la résolution amiable des litiges, une présence judiciaire de proximité. Elle favorise les démarches administratives des usagers liées à l'accès au droit et aux moyens d'exécuter leurs obligations.

Enfin, dans le but d'élargir son intervention sociale, la communauté de communes mène une réflexion dans le cadre d'une **analyse des besoins sociaux.**

CHIFFRES CLÉS

- **1 436 €** ont permis aux professionnels de la petite enfance et du soin qui interviennent au sein du **point accueil enfants-parents « 1, 2, 3... Soleil »** d'acheter du matériel et de bénéficier d'une supervision sous l'autorité d'un psychologue.
- **320 000 €** ont été consacrés au dispositif **« savoir nager »** pour 2 352 élèves concernés.
- **26 619 €** ont permis de soutenir les activités culturelles, pédagogiques et sportives mises en place dans les collèges et répartis ainsi :
  - Collège d'Abondance : **3 705 € pour 195 élèves**
  - Collège des Rives du Léman : **14 174 € pour 746 élèves**
  - Collège du Pays de Gavot : **8 740 € pour 460 élèves.**
- **53 808 €** ont été attribués à la **mission locale jeunes du Chablais.**
- **72 090 €** ont été consacrés à **l'aide à domicile** auprès des personnes âgées, pour **54 554 heures,** répartis ainsi :
  - ADMR Rives Est du Léman : 22 028 € pour 18 737 heures
  - ADMR du Gavot : 23 582 € pour 15 368 heures
  - ADMR les Soldanelles : 13 056 € pour 11 106 heures
  - ADMR du Val d'Abondance : 13 425 € pour 9 343 heures
- **L'antenne de justice et du droit en Chablais** a bénéficié de **41 181 €.**

ACTIONS PHARES 2019

1/ POURSUITE DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE

Récemment lancée, cette analyse a pour principal objectif d'identifier les besoins sociaux existants et émergents afin d'y apporter une réponse concrète et adaptée. Cette démarche contribuera à l'élaboration du projet d'action sociale de l'intercommunalité.

Elle a permis dans un premier temps d'établir le portrait social du territoire grâce à la collecte et la mise en forme de données statistiques et de faire émerger les principaux enjeux sociaux.

Deux thématiques centrales ont été approfondies en collaboration avec l'ensemble des communes et centres communaux d'action sociale (CCAS) :

- La prise en compte des besoins des personnes isolées et vulnérables.
- La famille, l'enfance, la petite enfance et notamment : les besoins dans le cadre de l'adolescence et la jeunesse, le repérage précoce du handicap chez l'enfant.

Dans le cadre de ces thématiques et des problématiques repérées, plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- L'information, l'accès aux aides et droits et la lutte contre la facture numérique.
- Le repérage des personnes isolées et vulnérables et la lutte contre l'isolement social.
- Le logement des séniors et l'aide à domicile.
- Le soutien à la parentalité notamment pour les parents d'adolescents.
- L'accompagnement favorisant la réussite éducative : l'accès à l'offre sportive, culturelle et socio-culturelle, l'accompagnement scolaire, ...etc.
- L'inclusion des enfants en situation de handicap.

Pour chacun de ces axes, les acteurs sollicités ont également travaillé sur des pistes et préconisations d'actions concrètes.

Les travaux menés constituent un premier socle et se poursuivront en 2020 avec les nouvelles équipes d'élus, les services et partenaires.

2/ PROJET D'ESPACE FRANCE SERVICES

Soucieuse d'assurer la continuité du service public sur l'ensemble du territoire, en particulier au sein des communes rurales, la CCPEVA souhaite mettre en place un espace France services itinérant sur son territoire. Dans ce cadre, elle a répondu à un appel à projet lancé par l'Etat à l'automne.

Guichet unique, l'espace France services permet d'offrir la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un agent polyvalent, d'obtenir des informations, et d'être accompagné dans les démarches administratives du quotidien et relevant de plusieurs administrations, organismes publics ou opérateurs : aide à la constitution d'un dossier, utilisation des services et outils numériques, orientation et prise de rendez-vous avec les organismes adéquats, etc. Les services proposés concerneront plusieurs domaines : emploi, retraite, santé, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier.

Les services de l'Etat (intérieur, finances, justice), La Poste, la CARSAT, la MSA, la CPAM, la CAF et Pôle emploi sont partenaires de cette politique publique.

Le projet déployé par la CCPEVA devrait voir le jour en 2021. Il prendra la forme de permanences dans les communes du territoire à bord d'un véhicule équipé et aménagé de type « camping-car ».

Pour répondre au mieux aux attentes et réaliser un projet en adéquation avec les besoins, l'ensemble des communes sera associé à la réflexion et les habitants interrogés dans le cadre d'une enquête courant 2020.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Le relais assistants maternels (RAM) s'est mis en place en août 2017. En partenariat avec la CAF, un diagnostic a été réalisé préalablement et a mis en évidence cette nécessité de répondre aux besoins de la population. En 2019, le territoire de la CCPEVA compte 275 assistants maternels agréés par les services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) du Département et 16 gardes à domicile se sont fait connaître auprès du RAM.

MISSIONS

Le RAM est un service qui s'adresse :

- **Aux parents en recherche d'un mode d'accueil** pour leurs enfants, pour les soutenir dans leur parentalité et pour les accompagner dans leur rôle de parents employeurs
- **Aux assistants maternels et gardes à domicile** pour favoriser leur professionnalisation, les soutenir dans la contractualisation avec les employeurs et informer sur les conditions d'exercice du métier
- **Aux enfants** pour leur offrir un lieu d'initiation à la vie de groupe, et contribuer à leur développement et à la découverte de l'environnement.

CHIFFRES CLÉS

- **34 départs en formation** continue.
- **28 participants** aux groupes d'analyse de pratiques professionnelles.
- **25 assistants maternels et gardes à domicile** ont participé à des séances de sophrologie.
- **23 professionnels** ont participé à la réunion de rentrée du RAM.
- **23 assistants maternels et gardes à domicile** ont démontré leurs talents culinaires à l'occasion de repas festifs.
- **63 assistants maternels et gardes à domicile** ont participé à plusieurs réunions thématiques et aux conférences ouvertes au public (IRCEM, soirée contrat d'accueil, soirée « papote et bricole », conférence sur les écrans, qualité de l'air, motricité libre).

ACTIONS PHARES 2019

1/ MOBILISATION CROISSANTE DES ASSISTANTS MATERNELS ET GARDES À DOMICILE PAR RAPPORT À LEUR PROFESSIONNALISATION ET LEUR ACCOMPAGNEMENT

- 152 professionnels ont bénéficié d'un renseignement individuel (contrat de travail, litige, difficulté dans l'accueil de l'enfant, soutien à la professionnalisation...).
- 63 professionnels ont participé aux temps d'information, d'échanges organisé par le RAM (conférences, réunions, groupes de travail, analyse de la pratique...).
- 34 professionnels sont partis en formation continue.

2/ FORTE DEMANDE DE SOUTIEN AUPRÈS DES PARENTS

242 familles ont bénéficié d'une information collective ou individuelle proposé par le RAM : conférences, réunion ou RDV pour un soutien pour le contrat de travail, évoquer la séparation, l'adaptation de l'enfant et de la famille, informer sur les différents modes d'accueil, évoquer les difficultés par rapport à l'accueil...

Des moments festifs ont été organisés par le RAM (matinée éco-gestes, jeux en famille, gouter intergénérationnel, fête du RAM...) pour créer du lien, partager un moment convivial, échanger, soutenir les parents dans leur fonction parentale. Environ 150 parents ont profité de ces différentes animations.

3/ AUGMENTATION DE LA FRÉQUENTATION DES TEMPS COLLECTIFS

- 198 temps collectifs ont été animés répartis sur 8 communes (Abondance, Evian, Lugrin, Marin, Neuvecelle, Publier, Saint-Paul et Vacheresse)
- 259 enfants ont participé à ces temps d'animation
- 81 professionnels les ont accompagnés

4/ UN MAILLAGE PARTENARIAL QUI SE RENFORCE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE LA CCPEVA

Les actions se sont multipliées, mettant en lien les acteurs de la petite enfance.

La Farandole du marché, la Grande lessive®, la fête de la petite enfance, les animations éco-gestes, l'atelier cuisine, les animations avec les séniors...autant de projet qui ont renforcés le lien avec les communes, associations, MJC, CCAS, établissements d'accueil du jeune enfant, lieux parentalité, artistes locaux et professionnels du territoire, résidence séniors publique et privée... En soutien, l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) est venu impulser des projets autour de la qualité de l'air et de la nutrition. En interne, des actions transversales ont vu le jour, notamment avec le service du Plan Climat Air Énergie Territoriale.

Ce partenariat a permis de mettre en place des animations réunissant un public plus large dans l'idée de faire du lien, d'aller à la rencontre de l'autre et de partager des moments de plaisir.

UNE DEMANDE CROISSANTE

La demande de RDV est croissante et les créneaux proposés en semaine ne correspondent pas toujours aux disponibilités des parents et des professionnels. Le RAM réfléchit à la possibilité d'accueillir le public un samedi matin par mois.

L'arrivée d'un troisième agent prévue à l'automne 2020 devra permettre de développer les actions partenariales à l'échelle du territoire.

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

La communauté de communes assure la gestion et l'entretien des bâtiments suivants:

- **Gymnase du Gavot (Saint-Paul)**
- **Gymnase d'Abondance**
- **Gymnase des Verdannes (Evian)**
- **Locaux CCPEVA et ancien collège des Rives du Léman (Publier)**
- **Locaux CCPEVA d'Abondance (ex 2CVA : Communauté de communes Vallée d'Abondance)**
- **Gendarmerie d'Abondance (location au ministère de la Défense)**
- **Trésors Public d'Abondance**

En dehors des créneaux réservés aux collèges, les gymnases sont prêtés aux associations sportives du territoire à l'année ou de façon plus ponctuelle pour l'organisation de manifestations.

MISSIONS

- La gestion des utilisateurs et des réservations sur les gymnases d'Abondance et du Gavot. La ville d'Evian assure la mise à disposition du gymnase des Verdannes.
- L'entretien courant – petites réparations.
- Le suivi règlementaire des installations électriques – protection contre l'incendie - équipements sportifs – ascenseurs – défibrillateurs.
- La mise en accessibilité des locaux et amélioration des conditions d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite.
- Le suivi des consommations de fluides (eau, énergie...).

Il participe par ailleurs aux études sur l'extension du siège de la CCPEVA, à l'ancien collège des Rives du Léman (Publier).

ACTIONS PHARES 2019

En 2019, le service s'est plus particulièrement concentré sur les travaux suivants :

1/ **RÉFECTION DES PEINTURES** DU HALL D'ENTRÉE DU GYMNASE DES VERDANNES

2/ **REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE** DE LA GRANDE SALLE DU GYMNASE DU GAVOT PAR UN ÉCLAIRAGE LED
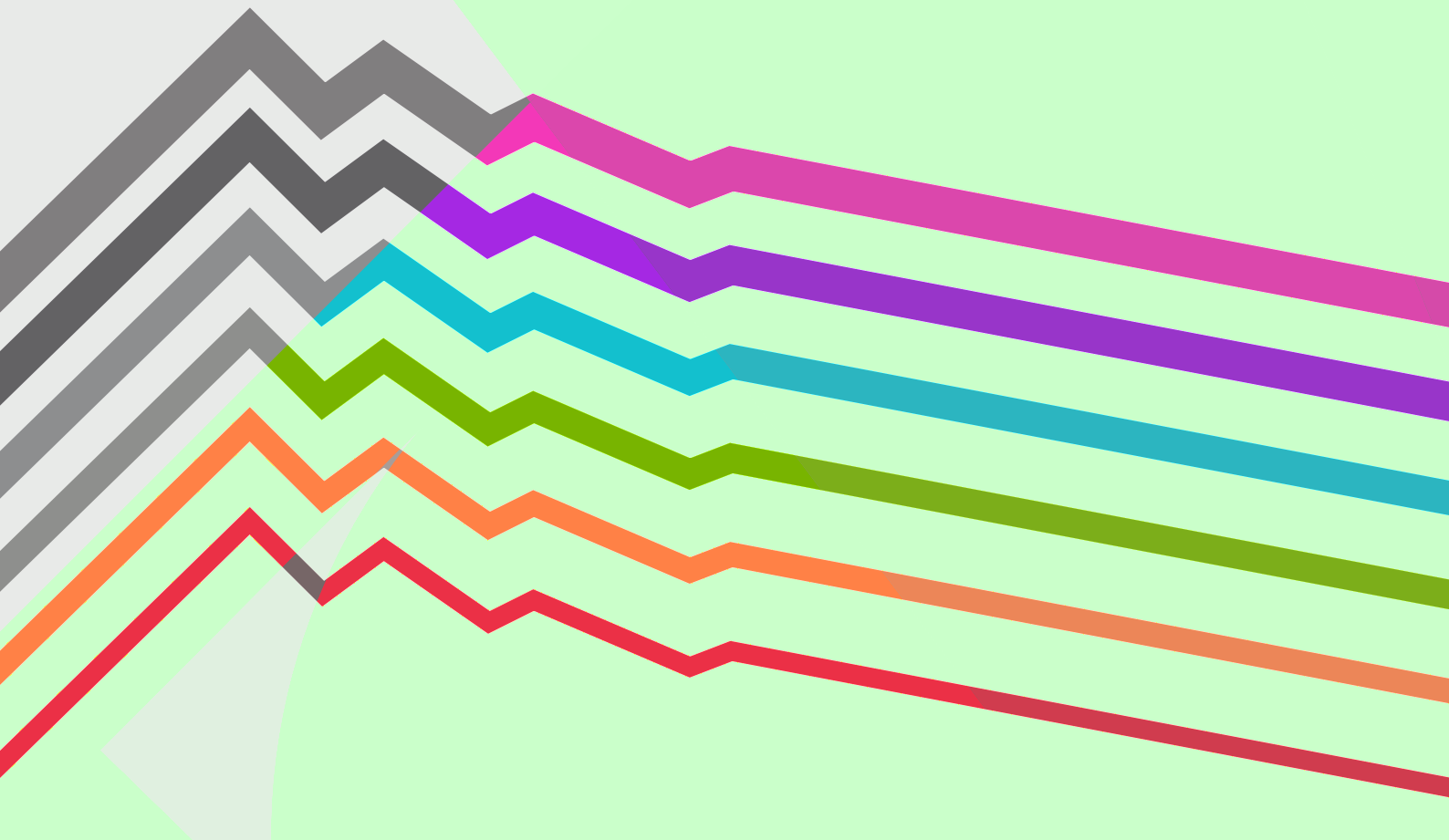
3/ **DERNIÈRE PHASE DE MISE AUX NORMES PMR** DES GYMNASES (SIGNALÉTIQUE, MARQUAGE TACTILES AU SOL, ASCENSEUR)